

# La Voix de l'Arguenon

N° 184

Janvier - Février - Mars 2023

## Les voeux du Maire...

Le samedi 7 janvier 2023







Théâtre à Créhen

Repas des boules



Les personnes âgées partagent la galette des rois



Fêtes des bébés nés en 2022



Commémoration du Cessez-le-Feu en Algérie



# Sommaire

Le mot du Maire	3
Les échos du conseil municipal	4
La vie communale	14
Rencontres avec....	28
La vie associative	29
La vie scolaire	38

# Infos Mairie

**Mairie de Créhen**

2 Rue du Stade - 22130 CREHEN

☎ 02.96.84.13.12

✉ [mairie@crehen.fr](mailto:mairie@crehen.fr)

Site internet : [www.crehen.fr](http://www.crehen.fr)

Facebook : [commune de créhen](https://www.facebook.com/commune.de.crehen)

**Horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale :**

Lundi et vendredi : 9h - 12h30

Mardi et Jeudi : 9h - 12h30/ 14h - 16h30

Samedi : 9h - 12h

Mercredi : fermée

**Horaires de la bibliothèque**

☎ 02.96.84.35.51 :

Mardi : 9h - 11h

Mercredi : 14h - 17h30

Jeudi : 10h30 - 12h30

Samedi : 10h30 - 12h30

Fermeture de la bibliothèque les lundis et vendredis

**Directrice de la publication :**

Marie-Christine COTIN

**Comité éditorial :**

Commission Bulletin Communal

**Photos bulletin :**

Services de la Mairie

**Conception et mise en page :**

Alain MACÉ et Murielle GUÉRIN

**Impression :**

Mairie de Créhen

*Gratuite pour tous*





## Le mot du Maire

Nous sommes actuellement dans l'élaboration du budget primitif 2023.

Ce n'est jamais simple de préparer un budget mais cette année c'est encore un peu plus compliqué compte tenu des incertitudes concernant les prix de tous les produits et matériaux dont nous avons besoin.

Les projets ne manquent pas. Trois gros sujets en investissements vont occuper nos commissions et nos conseils municipaux :

**Le pôle santé** qui nous semble être la priorité pour répondre à l'attente du monde médical et de la population.

**La Résidence de La Champagne** qui va prochainement voir le début des travaux et **la sécurisation des routes départementales de la Rue du Stade.**

En ce qui concerne le pôle santé, nous allons dans un premier temps déplacer l'entrepôt et faire les études de pré-construction pour cette nouvelle structure. Nous espérons poser la première pierre pour le début d'année 2024.

La Résidence de La Champagne : nous travaillons toujours avec le bureau d'études, nous allons prochainement avoir les plans définitifs que nous pourrons pré-

sender aux riverains lors d'une réunion publique le jeudi 11 mai 2023 à 19h au Foyer (sous réserve de la disponibilité de l'architecte).

Les départementales 768, D19A et la Rue du Stade ont besoin d'une sécurisation ; une présentation a été faite à la population le 16 février dernier.

Le logement est une préoccupation qui nécessite d'être le plus opportuniste possible pour répondre aux attentes. Nous travaillons actuellement sur un nouveau lotissement « Domaine des Vallées 3 ».

Les travaux sur l'accessibilité mairie, projet stoppé depuis pas mal de temps car les marchés restaient infructueux, vont débuter en juin.

En fonctionnement, ce sont les économies d'énergie et d'eau qui sont le fil rouge de tous nos travaux et l'entretien de nos bâtiments communaux.

Voici les grandes lignes de notre programme budgétaire 2023. Programme chargé pour lequel élus et services communaux auront le cœur à l'ouvrage.

Je profite de cet éditto pour saluer nos associations et nos bénévoles qui animent notre commune. C'est l'époque où leurs activités reprennent en intensité.

*Marie-Christine COTIN.*



Plan de la sécurisation des routes départementales et de la rue du Stade



Esquisse de la Résidence de la Champagne



## Les échos du conseil municipal

du 26 janvier 2023

Toutes les délibérations sont consultables sur notre site internet

Présents : Marie-Christine COTIN, Françoise LAIGO, André BOURGET, Claudine LONCLE, Alain MACÉ, Martine JOUFFE, Gilbert BIARD, Michel BOITTIN, David BOUVIER, Jean-Luc CADE, Chantal DETOT, Philippe DOS, Virginie EVEN, Céline LABROSSE (arrivée à 20h30), Malo LETONTURIER, Sylvie MENIER, Pierre MILLOT

Excusés : Béatrice BURLLOT (procuration à Jean-Luc CADE) et Alain RICHEUX

Secrétaire de séance : Philippe DOS

### Assainissement collectif - présentation des incidences du nouveau contrat de délégation de service par Dinan Agglomération

Il est rappelé au conseil municipal qu'en application de l'article 66 de la loi NOTRe, Dinan Agglomération a récupéré la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et repris à sa charge les contrats de délégation de service que les collectivités avaient signés.

Le contrat de délégation arrivant à échéance au 31 décembre 2022, Dinan Agglomération a signé un nouveau contrat de délégation de service avec la société SAUR.

Madame GRESSIER, responsable du dossier Assainissement de l'agglomération est invitée à présenter aux élus l'incidence de ce nouveau contrat pour les abonnés de Créhen. Accompagnée de Monsieur HEIS de la société SAUR, une présentation est donnée de l'historique des contrats de délégation. La commune de Créhen n'a pas de station de traitement et envoie ses effluents à la station de Plancoët pour le bourg et à la lagune de Saint Cast Le Guildo pour le village du Guildo. Le nouveau contrat ne concerne que l'assainissement du bourg qui est traité à Plancoët. Pour la plupart des abonnés il n'y aura pas d'incidence financière, mais pour les gros consommateurs, ceux dont la consommation annuelle excède 1000 m<sup>3</sup>, il y en aura une. C'est le cas pour la commune dont la facture va augmenter d'environ 1200€ (30%).

Monsieur Jean-Luc CADE demande s'il n'y avait pas une autre manière de facturer pour limiter l'incidence sur les gros consommateurs. Madame GRESSIER explique que l'agglomération a fait le maximum pour réduire sa quote part et limiter l'impact sur l'abonné.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

### Procès-verbal de la réunion précédente

Madame le Maire rappelle que la copie intégrale du registre des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 8 décembre 2022 a été transmise à chaque conseiller avant la présente réunion.

Elle invite les conseillers municipaux à faire part de leurs observations éventuelles.

Monsieur Jean-Luc CADE explique que Madame Béa-

trice BURLLOT, qui lui a donné procuration pour cette séance, souhaite exprimer son refus d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 décembre en raison de la délibération n°2022.12.5 qui, selon elle, ne relate pas ses propos : Madame BURLLOT conteste avoir dit « *que Dinan Agglomération lui a répondu qu'il n'y avait pas de soucis à ce qu'elle participe au vote des délibérations concernant la création de la maison de santé, car son mari, le Docteur Burlot, ne rentrera pas dans le pôle* ». Il précise que ses propos ont été plus nuancés et souhaite qu'à l'avenir les propos retenus soient ceux mentionnés par le secrétaire dans le registre de séance, à savoir « *il serait avéré qu'il n'y aurait pas de risque à ce qu'elle participe au vote...* »

Le conseil municipal, à la majorité (15 pour et 3 contre (Mme BURLLOT par procuration et M. BOITTIN et CADE), adopte le procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2022.

### Réorganisation des séances du conseil municipal

Madame le Maire propose au conseil municipal d'expérimenter une nouvelle procédure de convocation et un changement dans la tenue et le secrétariat des séances.

Elle propose qu'à l'instar des collectivités de plus grande importance, une note de synthèse soit envoyée avec la convocation à tous les élus, afin que chacun puisse s'imprégner des sujets avant la séance.

Elle ajoute que pour une plus grande transparence des débats, les séances seront désormais enregistrées sur un microphone, ce qui permettra de les réécouter en cas de litige lors de la rédaction du procès-verbal. Le procès-verbal en question sera ensuite rédigé en mot à mot et sera affiché au public à la place des délibérations qui faisaient jusqu'à présent office de compte-rendu de séance.

Monsieur BOUVIER précise qu'il apprécie la note de synthèse envoyée avec la convocation, mais aurait préféré qu'on lui dise dès le début de la séance que cette dernière était enregistrée.

Monsieur CADE espère que cette nouvelle méthode n'empêchera pas les débats.

Madame Le Maire précise que ces essais sont à titre



expérimental et qu'un point sera fait ultérieurement pour décider de maintenir ou non ces nouvelles procédures.

Le conseil municipal prend acte.

### **Dinan Agglomération - rapport d'activités 2021**

Depuis la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les collectivités territoriales et leurs groupements de plus de 50 000 habitants doivent produire chaque année un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de leur collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus ».

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable, en tenant compte des enjeux locaux du territoire.

Madame La Maire présente au conseil municipal le rapport annuel d'activité 2021 de Dinan Agglomération.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

### **Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire - choix d'un architecte**

Cabinet retenu : Loïc JUGUET de Lamballe pour la somme totale de 110 984 € TTC pour l'offre de base plus les missions complémentaires

### **Installation d'un élévateur à la mairie**

Le projet estimé en 2021 à 50 000 € HT par l'architecte s'élève aujourd'hui à 77 410 € HT. Malgré la déconvenue du montant des travaux bien supérieur à l'estimation, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de maintenir le projet et de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 : dépose, terrassement, maçonnerie : Société GRANIT JAUNE de Plouer Sur Rance pour la somme de 24 386,50 € HT

Lot 2 : serrurerie : Société GIRARD HERVOUET Services de la Chapelle des Fougerets (35) pour la somme de 23 751,18 € HT

Lot 3 : élévateur : Société GREEN de Vern Sur Seiche (35) pour la somme de 26100€ HT

Lot 4 : électricité : en régie par le service technique estimé à 1000 €

Lot 5 : signalisation : Société 4S SIGNALISATION de Taden, pour la somme de 2 172 € HT

### **Avenir de la Résidence de La Fontaine et du terrain communal Rue du Montafilan - proposition du bailleur social**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal sa volonté de confier à un bailleur social la maison de la Rue de la Fontaine ainsi que le terrain communal Rue du Montafilan. Elle explique que sur les trois bailleurs sollicités, seul NEOTOA a fait une proposition.

Elle donne lecture des propositions du bailleur qui se présentent comme suit :

#### Maison de la Fontaine :

*Le bailleur conserverait la maison existante et propose d'y créer un logement T3 et un T2 en Duplex ainsi que quatre pavillons T4 neufs construits en fond de parcelle. Les conditions financières sont que le terrain cédé à l'euro symbolique, nu (hormis la bâtisse qui sera conservée pour la réhabilitation), dépollué et non viabilisé. La bâtisse devra être désamiantée, déplombée, déparasitée et déconnectée des réseaux existants à l'acquéreur. Pour la réhabilitation du bâtiment, la commune devra en plus verser une subvention d'équilibre de 90 000 € à NEOTOA.*

#### Terrain Rue de Montafilan

*Le bailleur propose de construire trois pavillons neufs : 2 T4 et 1 T5.*

*Les conditions financières sont que la commune cède le terrain à l'euro symbolique, borné, nu, dépollué et non viabilisé.*

Elle explique que les membres de la commission « finances » proposent de ne pas accepter les conditions pour la maison de la Fontaine qui ne sont pas intéressantes pour la commune. Ils proposent de confier à la commission « bâtiments » l'étude du coût d'une rénovation sommaire qui permettrait de louer l'habitation et garder le jardin en réserve foncière pour un futur aménagement d'ensemble.

En ce qui concerne le terrain communal Rue du Montafilan, la commission trouve la proposition du bailleur intéressante, et propose d'attendre la réponse du 2<sup>ème</sup> bailleur.

Monsieur CADE propose que la commission bâtiments étudie la faisabilité de deux logements dans la maison de la Fontaine, car les besoins sont importants et la bâtisse le permettrait.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- 1) de garder la maison de la Fontaine afin de la rénover en régie
- 2) de confier la faisabilité d'un ou plusieurs logements à la commission bâtiments qui après étude présentera un projet concret au conseil municipal
- 3) de confier à un bailleur social le projet de création de trois pavillons sur le terrain du Montafilan.



### **Raccordement au réseau basse tension du terrain d'un particulier Rue de Montafilan : devis SDE**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la demande de Monsieur Camille SALLE, domicilié 7 Rue du Montafilan qui souhaite diviser son terrain en deux pour en vendre une partie qui est constructible. Les travaux de raccordement basse tension de la future parcelle est estimée par le SDE à 4 046 €, qui devra être acquittée par le demandeur.

### **Mise en sécurité de la RD768, la Rue Guy Homery et la Rue du Stade - délimitation de l'espace public : choix d'un géomètre**

Géomètre retenu : Jérémie FORGEOUX de Matignon pour la somme de 1 764 € TTC

### **Effacement des réseaux basse tension et télécommunication Rue du Vaugourieux - convention avec le SDE**

Monsieur André BOURGET explique au conseil la nécessité d'effacer les réseaux électriques et téléphonique Rue du Vaugourieux avant de réaliser les travaux de viabilisation du futur lotissement Domaine des Vallées III.

Coût du devis du SDE : 28 000 € TTC - à la charge de la commune : 24 333,34 € TTC

Accord du conseil municipal.

### **Elagage des arbres communaux Impasse de la Fontaine et Rue du Vieux-Château**

Madame Françoise LAIGO explique que la commune possède un peuplier Impasse de la Fontaine dont certaines branches sont abimées et penchent dangereusement sur une propriété. Elle propose un devis d'élagage pour supprimer les branches dangereuses.

Elle ajoute que Rue du Vieux Château, Madame VILLE VALLEE se plaint des arbres le long du chemin de randonnée qui lui semblent dangereux pour son habitation. Elle présente un devis d'abattage.

Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame VILLE VALLEE et ajoute que depuis qu'elle s'est rendue sur place, Monsieur YOBE, le voisin, l'a contactée pour revendiquer la propriété de ces arbres. Elle propose de ne pas les couper et d'attendre que Monsieur YOBE apporte la preuve de sa propriété.

Monsieur DOS explique que les arbres penchent côté mer et que s'ils devaient se casser il y a peu de risques que ce soit sur la maison. Il y a plus de risques d'érosion si on les supprime car ils maintiennent le terrain.

Accord du conseil municipal pour élaguer les branches dangereuses du peuplier de l'Impasse de la Fontaine - entreprise retenue : JOURDAN Sébastien de Corseul pour la somme de 400 € HT. Le conseil municipal décide ne pas abattre les arbres du chemin de la Rue du Vieux-Château.

### **Modification des horaires de l'éclairage public afin de réduire les dépenses énergétiques**

- ✓ Eteindre les lampadaires dans les lotissements et le bourg à 21h
- ✓ Eteindre les lampadaires permanents à 23h alors qu'ils restent actuellement allumés toute la nuit
- ✓ Ne laisser allumés toute la nuit les lampadaires autour du complexe que le samedi
- ✓ Prévoir un allumage avec détecteur sur l'allée piétonne de la mairie
- ✓ Attendre juin 2023 pour que le SDE réalise ces nouveaux réglages lors de l'entretien annuel sinon la prestation sera facturée en plus.
- ✓ Eteindre les lumières non indispensables qui éclairent les murs et les arbres de l'église (sauf au moment des fêtes de fin d'année)
- ✓ Supprimer les bornes URBINO

### **Renoncement au droit de préemption sur la vente d'un terrain Route de l'Arguenon**

Il s'agit de la vente des terrains cadastrés A2114 et A 2116 situés 6 Route de l'Arguenon qui sont vendus 80 010 € plus les frais pour les 3016 m<sup>2</sup>. Ces terrains sont constructibles à condition que le projet respecte les orientations d'aménagement programmées (OAP).

Considérant que ce terrain n'a pas d'intérêt pour la collectivité, le conseil municipal décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain.

### **Modification des membres des commissions communales**

le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Monsieur Pierre MILLOT titulaire dans la commission d'appel d'offres et suppléant dans la commission communale des impôts directs.

Monsieur David BOUVIER précise qu'il souhaite se retirer de la commission « Maison de Santé Pluridisciplinaire » afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêt, en raison du fait que son épouse fait partie de l'association médicale qui pourra bénéficier des locaux. Il précise toutefois ne pas se sentir dans une situation de conflit d'intérêt puisque son épouse n'entrera pas dans la future structure. Madame Le Maire rappelle que rien ne l'empêche d'assister aux débats, car en cas de conflit d'intérêt, on demande juste à l'élu de ne pas participer au vote. Malgré cette précision, Monsieur BOUVIER maintient sa demande de se retirer de cette commission. Le conseil municipal prend acte et retire Monsieur BOUVIER de la liste des membres de la commission « Maison de Santé Pluridisciplinaire ».



Présents : Marie-Christine COTIN, Françoise LAIGO, André BOURGET, Claudine LONCLE, Alain MACÉ, Gilbert BIARD, Michel BOITTIN, David BOUVIER, Béatrice BURLLOT, Jean-Luc CADE, Chantal DETOT, Philippe DOS, Virginie EVEN, Céline LABROSSE

Excusés : Martine JOUFFE (procuration à Alain MACÉ), Sylvie MENIER (procuration à Claudine LONCLE), Malo LETONTURIER (procuration à Françoise LAIGO) et Pierre MILLOT (procuration à Marie-Christine COTIN)

Absent : Alain RICHEUX

Secrétaire de séance : Céline LABROSSE

### **Réorganisation des séances de conseil municipal**

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de la dernière séance, elle avait proposé, à titre expérimental, de modifier la procédure de convocation et de secrétariat des séances. Elle précise qu'il avait été acté qu'une note de synthèse soit envoyée avec la convocation à tous les élus afin que chacun puisse s'imprégner des sujets avant la séance. Pour une plus grande transparence des débats, les séances devaient être enregistrées sur un microphone afin de pouvoir les réécouter en cas de litige lors de la rédaction du procès-verbal. Le procès-verbal en question devait ensuite être rédigé en mot à mot et affiché au public à la place des délibérations qui faisaient jusqu'à présent, office de compte-rendu de séance.

Elle explique que l'expérience menée lors de la dernière séance a montré que la rédaction du procès-verbal en mot à mot était laborieuse et n'apportait pas une lecture suffisamment synthétique des décisions prises. Elle propose d'organiser comme suit les futures séances de conseil municipal :

- ✓ une note de synthèse sera envoyée à tous les élus avec la convocation au conseil municipal,
- ✓ les séances seront enregistrées à l'aide d'un microphone,
- ✓ l'élu nommé secrétaire à chaque début de séance sera garant des prises de notes sur le registre qui sera relu en fin de séance à l'assemblée qui l'approuvera en le signant,
- ✓ le compte-rendu des séances sera rédigé par la secrétaire générale. Il fera office de procès-verbal et reprendra une à une les délibérations et éventuellement quelques débats, mais uniquement ceux qui auront directement impacté les décisions,
- ✓ en envoyant aux élus le compte-rendu en question, pour validation, quelques jours avant son transfert à la sous-préfecture et son affichage réglementaire,
- ✓ en cas de contestation d'un élu sur la rédaction du procès-verbal, Mme Le Maire invitera l'intéressé(e) à venir écouter le fichier audio qui sera conservé, afin de s'accorder avec la personne pour accepter ou non les modifications de la délibération,
- ✓ la retranscription du procès-verbal mot à mot est abandonnée.

Accord du conseil municipal.

### **Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) - signature de la convention de gestion avec Dinan Agglo**

Depuis le 1er janvier 2020, Dinan Agglomération exerce la compétence gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) en lieu et place de ses communes-membres.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le contenu du procès-verbal de mise à disposition de biens nécessaires à l'exercice de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » par la commune de Créhen au profit de Dinan Agglomération, annexé à la présente délibération.

### **Approbation des nouvelles limites administratives portuaires**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental, qui possède l'autorité portuaire sur les 16 ports Départementaux, s'est engagé dans une démarche de mise à jour et de géoréférencement des points définissant la limite portuaire de chacun des ports dont elle a la gestion.

Le Département ayant concédé la gestion du port du Guildo à la commune de Créhen (pour la portion côté Créhen), il est demandé au conseil municipal d'approuver les nouvelles limites administratives du port suivant le plan joint. Accord du conseil municipal.

### **Maison de La Fontaine - approbation de l'avant-projet**

La commission bâtiments considère qu'il serait préférable de réaliser des travaux à moindre coût pour louer le logement à une famille en attendant la fin du délai interdisant la revente d'un bien préempté.

Elle propose au conseil de réaliser de simples travaux de rafraîchissement (peinture, réfection des sols...), d'isoler la salle de bain, de changer les radiateurs électriques, de remplacer la porte d'entrée et des fenêtres à l'étage. Le service de Dinan Agglomération composé d'un architecte et d'un thermicien va venir la semaine prochaine visiter le bâtiment, afin de donner des conseils aux agents en matière de rénovation.

Estimation des travaux faite par le service technique : 38 460 € TTC.

Madame Béatrice BURLLOT précise que la commission a demandé au service technique une estimation des travaux de rénovation, mais tant qu'on ne sait pas l'avenir de cette maison à plus long terme, il est difficile de se projeter.



Monsieur David BOUVIER s'étonne que la commune souhaite que les travaux soient réalisés en régie, ce qui retire du travail aux entreprises locales.

Monsieur Jean-Luc CADE rappelle que, lors de la séance précédente, le conseil municipal avait confié à la commission bâtiments l'étude de faisabilité d'un ou plusieurs logements et s'étonne de n'avoir un estimatif que pour un seul logement.

Madame Le Maire et Madame LONCLE expliquent, qu'après la visite des lieux, les membres de la commission ont constaté que la bâtisse était trop petite pour faire deux logements séparés, et que le coût de sa transformation en plusieurs logements serait trop important eu égard aux autres projets en cours. La rénover à minima pour la louer tout de suite permet de loger une famille, sans pour autant engager la commune sur le long terme. Quant aux entreprises locales, elles ont un carnet de commandes qui ne leur permettra pas de réaliser ces travaux avant le printemps, contrairement aux agents communaux.

Un débat s'engage sur le pouvoir d'une commission de juger de l'intérêt ou non d'un investissement de plus grande envergure.

Madame LONCLE quitte la salle à 20h50.

Après en avoir délibéré, à la majorité (11 pour et 5 absentions (Michel BOITTIN, Béatrice BURLLOT, David BOUVIER, Jean-Luc CADE et Céline LABROSSE)), le conseil municipal décide d'approuver l'avant-projet et d'autoriser Madame Le Maire à engager les travaux en régie par le service technique, tels que définis dans le projet estimatif, sauf pour la pose des menuiseries extérieures pour lesquelles des devis seront demandés aux entreprises locales et présentés au conseil du mois de mars.

### **Réparation de diverses couvertures de bâtiments : choix d'un couvreur**

Entreprise retenue : « Mon Petit Couvreur » de Créhen

### **Travaux Résidence de La Champagne - diagnostic amiante et plomb : choix d'un prestataire**

Entreprise retenue : DIAGH Sarl de Quévert pour la somme de 1 500 € HT

### **Mise en sécurité de la RD 768, la rue Guy Homery et la rue du Stade - demande de subventions**

Monsieur André BOURGET rappelle le plan de financement approuvé lors de la séance du 8 décembre 2022 qui se présentait comme suit :

- Etudes :	32 434 € HT
- Travaux	<u>473 350 € HT</u>
TOTAL Dépenses	505 784 € HT

#### Recettes :

- Subvention DETR et/ou DSIL	100 000 €
- Subvention Amendes de Police	30 000 €
- Autofinancement	375 784 €

Il explique que des subventions pour les liaisons douces

sont mobilisables au titre du plan vélo de Dinan Agglomération. Le bureau d'études a chiffré le coût des voies vélos à 194362,50 € HT. Il propose de modifier le plan de financement pour solliciter les subventions au titre du plan vélo.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier comme suit le plan de financement de la mise en sécurité de la RD 768, la RD19a et la Rue du Stade :

- Etudes :	32 434 € HT
- Travaux (voie vélo) :	194 362 € HT
- Travaux (voirie) :	<u>278 988 € HT</u>
TOTAL Dépenses	505 784 € HT

#### Recettes :

- Subvention DETR et/ou DSIL	100 000 €
- Subvention Amendes de Police	30 000 €
- Subvention Dinan Agglomération (50% du cout de la voie vélo)	97 191 €
- Autofinancement	278 593 €

### **Voirie définitive du lotissement Domaine des Vallées 2 - choix d'un maître d'oeuvre**

Société retenue : PLCE (Pascal Leffondré Conseils et Etudes) de Dinan pour la somme de 5 225 € HT.

### **Désherbage manuel de la voirie - renouvellement du contrat du prestataire**

Société retenue : ESAT des Quatres Vaultx de Corseul pour la somme de 6 251,24 € HT par an.

### **Régénération des terrains de football**

Sociétés retenues : ARVERT de Plumaudan pour la somme de 5 580 € HT pour le regarnissage et décompactage, et LAUNAY de Hénanbihen pour la somme de 1 209 € HT pour la fourniture du sable.

### **Achat de tuyaux - choix d'un fournisseur**

Société retenue : FRANS BONHOMME pour la somme de 1 055,93 € TTC)

### **Taille des haies bocagères - choix d'un prestataire**

Madame Françoise LAIGO explique au Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'abattage et au débouillage d'une haie bocagère de 500 ml ainsi qu'au broyage de tous les sujets abattus.

Société retenue : ETAR Environnement de Pleslin-Trigavou pour la somme de 4 420 € HT.

### **Acquisition d'une bâche pour la plateforme des déchets verts**

Société retenue : DINAN SELLERIE pour la fabrication d'une bâche de 6m x 3,15 m pour la somme de 1 380 € HT.



## Subventions communales 2023

Alain MACÉ fait connaître que la commission « Finances » s'est réunie le 2 février 2023 pour étudier les demandes de subventions communales pour l'année 2023.

Il rappelle que, l'an dernier, la commune avait décidé de confier à l'association « Les Bouquineurs » un budget « culture » de 7 000 € servant à couvrir les frais d'organisation, régler le cachet des groupes, les frais de SACEM, etc. Les spectacles sont choisis par les élus. Si les membres de l'association contribuent à l'organisation matériel des spectacles (vente des tickets d'entrée, publicité, gestion de la restauration...), les bénéficiaires iront au projet de leur association. Sinon, l'organisation sera proposée à une autre association dans les mêmes conditions. L'association n'ayant finalement pas organisé de spectacle culturel, la subvention n'a pas été versée.

Il propose cette année de diviser ce budget culture en attribuant exceptionnellement 3 000 € à l'association JAZZ IN BREIZH pour le lancement de son week-end « concerts de JAZZ gratuits » sur la place du bourg en juillet, et de confier 4 000 € à l'association « Les Bouquineurs » pour organiser d'autres spectacles.

Un débat s'engage par rapport à l'équité et au manque de critères d'attribution. Monsieur MACE explique que la commission a décidé, pour l'année prochaine, d'établir une grille avec des critères d'attribution plus précis. Pour ne pas pénaliser les associations cette année, il propose de voter les subventions 2023 comme proposé par la commission.

Monsieur MACE et Madame Le Maire, tous les deux membres du bureau d'associations qui vont recevoir une subvention exceptionnelle, annoncent qu'ils ne prendront pas part au vote pour ne pas risquer le conflit d'intérêts.

Après en avoir délibéré, à la majorité (12 pour et 2 abstentions (David BOUVIER et Céline LABROSSE par soucis d'équité entre les associations)), le Conseil Municipal décide de verser comme suit les subventions communales 2023 :

### ASSOCIATIONS COMMUNALES

✓ Les Bouquineurs	4000,00 €
✓ Maison de Retraite Gibraine	400,00 €
✓ Maison de Retraite St Joseph	400,00 €
✓ Foyer de vie le Vaugourieux	100,00 €
✓ VAFCP Val d'Arguenon Football Créhen-Pluduno	3150,00 €
✓ Les Patineurs de l'Arguenon	3150,00 €
✓ Société de Chasse	300,00 €
✓ Amicale des Employés Communaux	810,00 €
✓ Club de gymnastique (EPMM)	500,00 €
✓ Emeraude Cyclo VTT Créhen	350,00 €
+ subvention exceptionnelle	650,00 €
✓ FNACA	150,00 €
✓ Karaté Club de l'Arguenon	4000,00 €
✓ La Boule Créhennaise	200,00 €
✓ Les Baladins d'Emeraude	100,00 €
✓ Les Cavaliers de Marlaou	300,00 €
✓ Créh'Ane	200,00 €
✓ Les Amis de Nianing	200,00 €

✓ Déco Loisirs ( <i>subvention exceptionnelle</i> )	350,00 €
✓ Jazz in Breizh	3000,00 €

### ASSOCIATIONS DIVERSES

✓ Secours Catholique Plancoët	500,00 €
✓ Les Restos du Cœur	500,00 €
✓ SNSM St Cast Le Guildo	150,00 €
✓ CFA Bâtiment Plérin (50 € x 1 apprenti)	50,00 €
✓ Chambre des Métiers et de l'Artisanat (50 € x 4 apprentis)	200,00 €
✓ Le FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes)	700,00 €

Total des subventions versées : 24 410,00 €

### **Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants**

Madame Le Maire explique au conseil municipal que la collectivité peut décider d'instaurer une taxe d'habitation sur les logements vacants afin d'inciter les propriétaires à ne plus garder des logements vides. Elle ajoute que les collectivités font de plus en plus face à un manque cruel de logements et propose d'inciter les particuliers à vendre ou louer leurs logements vacants.

Elle explique les modalités de taxation des logements vacants :

S'agissant des logements vacants, il existe deux possibilités de taxation :

♦ La Taxe sur les Logements Vacants (dites TLV) mais qui n'est applicable que dans les communes appartenant à une zone d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants où existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements. A partir de cette année 2023, la taxe sur les logements vacants va s'appliquer en dehors de ces zones tendues décrites précédemment et notamment dans des zones touristiques où on observe des niveaux élevés de loyers, un niveau élevé des prix d'acquisition des logements anciens ou une proportion élevée de résidences secondaires par rapport au nombre total de logements. La liste des communes sera définie par un décret à paraître prochainement.

♦ La Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) : sous réserve que la taxe annuelle sur les logements vacants (TLV) prévue plus haut ne soit pas applicable sur leur territoire, les communes peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts décider d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de deux années au 1er janvier de l'année d'imposition.

La taxe d'habitation due au titre de ces logements vacants est établie au nom du propriétaire, de l'usufruitier, du preneur à bail à construction ou à réhabilitation, ou de l'emphytéote qui dispose d'au moins un local d'habitation non meublé vacant depuis deux années consécutives au 1er janvier de l'année d'imposition et qui, en conséquence, n'était donc pas soumis à la taxe d'habitation.



Le logement doit être habitable, c'est-à-dire clos, couvert et pourvu d'éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipement sanitaire) ; il doit être vacant, c'est-à-dire inhabité et vide de meubles, ou pourvu d'un mobilier insuffisant pour en permettre l'occupation, et donc ne pas donner lieu au paiement de la THRS (Taxe d'habitation sur les résidences secondaires)

Sont imposables à la THLV, les logements vacants au 1er janvier de chacune des deux années de référence et au 1er janvier de l'année d'imposition. La vacance est constatée lorsqu'un logement est donc libre de toute occupation pendant plus de 2 années consécutives (vacance en N-1 et N-2 pour imposition à la THLV en N).

Toutefois, un logement occupé pendant plus de 90 jours consécutifs au cours d'une des deux années de référence suffit à l'exclure en N du champ d'application de la THLV. La preuve de l'occupation peut être apportée par tout moyen (revenus fonciers, quittance d'eau...). De plus, la vacance ne doit pas être involontaire ou imputable à une cause étrangère à la volonté du contribuable.

Sont exclus du champ de la THLV :

- ♦ Les résidences secondaires meublées ;
- ♦ les logements qui ne peuvent être rendus habitables qu'au prix de travaux importants et dont la charge incombe nécessairement à leur détenteur. L'appréciation du caractère non habitable du logement relève du cas par cas et ne peut être, en général, présumée par le service lors de l'établissement de l'imposition. Si la taxe a été établie à tort, il appartient au redevable d'en solliciter le dégrèvement ;

Attention : le dégrèvement THLV est à la charge de la collectivité locale qui l'instaure (la commune dans ce cas). Ce dernier point est important à prendre en compte. En effet, si ces logements étaient taxés à la THLV et que le propriétaire faisait un recours en arguant que le logement est inhabitable en l'état (et nécessiteraient pour être habitable une rénovation importante dont le coût excéderait 25% de la valeur du logement au 1er janvier), il pourrait obtenir un dégrèvement (qui serait alors à la charge de la collectivité).

L'application de la THLV doit être adoptée sur délibération du conseil municipal avant le 1er octobre N pour application au 1er janvier N+1 (article 1639 A bis du CGI). Mais "L'article 73 de la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 revoit les critères de définition des communes relevant d'une « zone tendue » pour lesquelles deux dispositifs fiscaux incitatifs frappant la sous-occupation des logements sont applicables : d'une part, la taxe annuelle sur les logements vacants et, d'autre part, la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, instituée sur délibération communale. Aux termes de cet article 73 et par dérogation aux dispositions de l'article 1639 A bis du CGI, pour les impositions établies en 2023, les communes peuvent délibérer jusqu'au 28 février 2023 pour

instaurer la THLV (c'est une dérogation pour cette année seulement), la règle étant habituellement de délibérer avant le 1er octobre N pour une application en N+1."

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité (9 pour, 1 contre (Philippe DOS) et 6 abstentions (Béatrice BURLLOT, André BOURGET, David BOUVIER, Chantal DETOT, Virginie EVEN et Céline LABROSSE)), décide d'instaurer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la taxe d'habitation sur les logements vacants.

### **Gratification pour les stagiaires Bafa ou Bafd**

Madame Le Maire explique au conseil municipal que, depuis l'ouverture de son centre de loisirs, la commune accueille au sein du service enfance jeunesse des stagiaires en cours de validation de leur diplôme du Bafa (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) ou Bafd (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur). Ces brevets consistent en une formation à la fois théorique et pratique qui apporte aux candidats les connaissances générales sur le fonctionnement matériel et pédagogique d'un accueil collectif de mineurs.

Dans les 18 mois qui suivent une session de formation générale auprès d'un organisme de formation, les futurs diplômés doivent suivre une formation pratique de 14 jours en séjour de vacances ou dans un accueil de loisirs habilité ou agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Cette formation pratique peut être rémunérée, elle est alors assimilable à un contrat de travail. Lors des périodes d'intervention, les stagiaires Bafa/Bafd peuvent être comptabilisés dans l'encadrement comme agent qualifié. Elle précise que de plus en plus de collectivités versent une gratification forfaitaire de 30 € brut par jour à leurs stagiaires.

Monsieur BOURGET ne prend pas part au vote car son épouse est en cours de formation à l'accueil de loisirs de Créhen.

Accord du conseil municipal.

### **Adhésion à l'association « service commun d'achat » de Lamballe**

Madame Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal lui a consenties en début de mandat, elle a signé une convention d'adhésion à l'association SCA (service Commun d'achat) de Lamballe. Pour la somme annuelle de 160 €, cette adhésion permettra à la collectivité d'accéder à la plateforme de référencement des produits, matières et fournitures, et de bénéficier des tarifs négociés par la centrale d'achats. Ce mandat permettra d'externaliser le travail de passation et d'exécution des marchés et de s'assurer du respect des règles de la commande publique.



**Présents :** Marie-Christine COTIN, Françoise LAIGO, André BOURGET, Martine JOUFFE, Claudine LONCLE, Alain MACÉ, Michel BOITTIN, David BOUVIER, Béatrice BURLOT, Jean-Luc CADE, Chantal DETOT, Philippe DOS, Céline LABROSSE, Malo LETONTURIER, Sylvie MENIER et Alain RICHEUX

**Excusés :** Gilbert BIARD (procuration à André BOURGET), Virginie EVEN (procuration à Alain MACÉ) et Pierre MILLOT (procuration à Martine JOUFFE)

**Secrétaire de séance :** Jean-Luc CADE

**Démission de 3 conseillers**

Au début du conseil municipal du 30 mars dernier, Madame Céline LABROSSE a souhaité prendre la parole. Avec David BOUVIER et Alain RICHEUX, à tour de rôle, ils ont lu un manifeste pour expliquer les motifs de leur démission qu'ils ont aussitôt remise à Madame le Maire, et ont quitté la salle.

Madame le Maire prend acte et regrette cette décision.

**Acquisition d'une débroussailleuse et d'un coupe herbe à batteries**

**Société retenue :** Bernard Motoculture de Broons pour la somme de 2 636 € HT

**Travaux Résidence de la Champagne - choix d'un bureau d'études géotechnique**

**Bureau d'études retenu :** GEO 2 Concept de Dirinon (29) pour la somme de 2 510 € HT pour la mission G2AVP et 1 200 € HT pour la mission G2PRO qui ne sera réalisée que si les premiers sondages le nécessitent.

**VOTE DES BUDGETS COMMUNAUX**

**IMPOTS LOCAUX 2023**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux en 2023 qui restent de :  
Taxe d'habitation : 12,08 % (résidences secondaires et logements vacants) ; TFNB (Taxe Foncière pour le Non-Bâti) : 47,93 % et TFB (Taxe Foncière pour le Bâti) : 39,52 %

**BUDGET BIBLIOTHEQUE**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

FONCTIONNEMENT		Réalisé
DEPENSES		
002	Déficit antérieur reporté	- €
011	Charges générales	1 510,07 €
065	Autres charges de gestion courante	- €
023	Virement vers l'investissement	- €
<b>TOTAL</b>		<b>1 510,07 €</b>

RECETTES		Réalisé
002	Excédent antérieur reporté	- €
70	Autres produits (abonnements, vente d'ouvrages)	- €
74	Participation budget communal	3 002,19 €
77	Produits exceptionnels	- €
<b>TOTAL</b>		<b>3 002,19 €</b>
<b>Excédent de</b>		<b>1 492,12 €</b>

INVESTISSEMENT		Réalisé
DEPENSES		
001	Déficit antérieur reporté	339,96 €
20	Concession et droits similaires (logiciel)	- €
21	Matériel informatique	- €
21	Mobilier	1 030,04 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 370,00 €</b>

RECETTES		Réalisé
001	Excédent antérieur reporté	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €
10222	FCTVA	- €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	1 042,15 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 042,15 €</b>
<b>Déficit de -</b>		<b>327,85 €</b>

**BUDGET PRIMITIF 2023**

FONCTIONNEMENT		Prévisionnel
DEPENSES		
002	Déficit antérieur reporté	- €
011	Charges générales	540,00 €
065	Autres charges de gestion courante	- €
023	Virement vers l'investissement	- €
<b>TOTAL</b>		<b>540,00 €</b>

RECETTES		Prévisionnel
002	Excédent antérieur reporté	292,12 €
70	Autres produits (abonnements, vente d'ouvrage)	- €
74	Participation budget communal	247,88 €
77	Produits exceptionnels	- €
<b>TOTAL</b>		<b>540,00 €</b>

INVESTISSEMENT		Prévisionnel
DEPENSES		
001	Déficit antérieur reporté	327,85 €
20	Concession et droits similaires (logiciel)	- €
21	Matériel informatique ou mobilier	932,15 €
21	Mobilier	- €
<b>TOTAL</b>		<b>1 260,00 €</b>

RECETTES		Prévisionnel
001	Excédent antérieur reporté	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €
10222	FCTVA	60,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	1 200,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 260,00 €</b>



## BUDGET COMMUNE

### COMPTE ADMINISTRATIF 2022

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	Réalisé
011 Charges générales	375 152,80 €
012 Charges de personnel	693 473,11 €
65 Autres charges de gestion courante	218 717,85 €
66 Charges financières	26 710,94 €
67 Charges exceptionnelles	150,00 €
68 Dotation aux provisions	314,58 €
014 Atténuation de produits	40,00 €
042 Opérations d'ordre (amort.+cession)	19 840,78 €
023 Virement vers l'investissement	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 334 400,06 €</b>

RECETTES	
	Réalisé
002 Excédent antérieur reporté	-
013 Atténuation de charges	16 393,29 €
70 Vente de produits, prestations services	68 131,08 €
73 Impôts et taxes	1 041 267,93 €
74 Dotations et participations	608 024,78 €
75 Autres produits de gestion courante	280 813,00 €
76 Autres produits financiers	3,60 €
77 Produits exceptionnels	30 616,68 €
042 Opérations d'ordre (Régies + cessions)	19 941,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 065 191,74 €</b>
<b>Excédent de +</b>	<b>730 791,68 €</b>

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	Réalisé
001 Solde d'exécution reporté	-
19 Acquisition de matériel	58 331,81 €
36 Voirie - liaisons douces	44 022,74 €
44 Acquisition terrains	20 406,66 €
68 Effacement réseaux et éclairage public	32 303,28 €
70 Complexe Louis Hamon	5 106,38 €
83 Aménagement agglomération	57 509,04 €
84 Cimetière	26 118,00 €
85 Eglise	2 044,80 €
86 Mairie -Logement - salle informatique	3 095,43 €
93 Terrains de football + vestiaires	1 179,60 €
96 Logements communaux Pl de l'Eglise	728,17 €
98 Local horticole	21 365,11 €
101 Chemins de randonnée	41 390,86 €
102 Foyer - restaurant scolaire	20 336,27 €
108 Résidence de la champagne	13 526,74 €
112 Lotissement Domaine des Vallées III	145 335,08 €
16 Emprunts + cautions logements	213 901,98 €
040 Opérations d'ordre (travaux en régie)	56 440,61 €
<b>TOTAL</b>	<b>763 142,56 €</b>

RECETTES	
	Réalisé
001 Solde d'exécution reporté commune	1 713 147,40 €
19 Acquisition matériel	5 664,00 €
90 Bâtiment Rue de la Fontaine	
10222 FCTVA	100 295,68 €
10226 Taxe d'aménagement	12 333,23 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	643 652,95 €
16 Emprunts + Cautions logements	513,50 €
040 Ecriture de cession	-
040 Opérations d'ordre (amortissements)	55 149,11 €
040 Opérations d'ordre (charges à étaler)	1 190,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 531 946,77 €</b>
<b>Excédent de</b>	<b>1 768 804,21 €</b>

### BUDGET PRIMITIF 2023

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	Prévisionnel
011 Charges générales	418 600,00 €
012 Charges de personnel	796 200,00 €
65 Autres charges de gestion courante	225 609,81 €
66 Charges financières	23 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	1 550,00 €
68 Dotation aux provisions	3 100,00 €
014 Atténuation de produits	700,00 €
042 Opérations d'ordre (amort.+cession)	19 840,78 €
023 Virement vers l'investissement	612 435,66 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 101 036,25 €</b>

RECETTES	
	Prévisionnel
002 Excédent antérieur reporté	-
013 Atténuation de charges	20 000,00 €
70 Vente de produits, prestations services	133 500,00 €
73 Impôts et taxes	1 150 588,88 €
74 Dotations et participations	726 947,37 €
75 Autres produits de gestion courante	65 000,00 €
76 Produits financiers	-
77 Produits exceptionnels	5 000,00 €
042 Opérations d'ordre (Régies + cessions)	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 101 036,25 €</b>

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	Prévisionnel
001 Solde d'exécution reporté	-
19 Acquisition de matériel	44 678,70 €
36 Voirie - liaisons douces	571 350,00 €
44 Acquisition terrains	108 000,00 €
68 Effacement réseaux et éclairage public	23 359,91 €
70 Complexe Louis Hamon	20 000,00 €
72 Gros travaux école publique	14 000,00 €
83 Aménagement agglomération	5 000,00 €
85 Eglise	4 500,00 €
86 Mairie -Logement - salle informatique	100 600,00 €
87 Jeux extérieurs - parcours de glisse	600,00 €
93 Terrains de football + vestiaires	4 000,00 €
95 Jeux de boules - pétanque	1 100,00 €
96 Logements communaux Pl de l'Eglise	2 800,00 €
97 Garderie - Bibliothèque	3 000,00 €
98 Local horticole	2 000,00 €
101 Chemins de randonnée	3 300,00 €
102 Foyer - restaurant scolaire	6 000,00 €
104 Entrepot	386 000,00 €
108 Résidence de la champagne	1 271 000,00 €
110 Maison de la fontaine	31 000,00 €
111 Maison de santé pluridisciplinaire	2 060 000,00 €
112 Lotissement Domaine des Vallées III	57 600,00 €
113 Economie des ressources	32 200,00 €
16 Emprunts + cautions logements	175 500,00 €
020 Dépenses imprévues	622,31 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 928 210,92 €</b>

RECETTES	
	Prévisionnel
001 Solde d'exécution reporté commune	1 768 804,21 €
19 Acquisition matériel	3 053,00 €
36 Voirie	213 000,00 €
87 Jeux extérieurs - parcours de glisse	25 000,00 €
108 Résidence la Champagne	384 943,00 €
111 Maison de santé	100 000,00 €
10222 FCTVA	59 842,59 €
10226 Taxe d'aménagement	10 000,00 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	730 791,68 €
16 Emprunts + cautions logements	1 000 500,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	612 435,66 €
040 Opérations d'ordre (amortissements)	18 649,88 €
040 Opérations d'ordre (charges à étaler)	1 190,90 €
040 Ecritures de cession	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 928 210,92 €</b>



## BUDGET PORT

### COMPTE ADMINISTRATIF 2022

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	Réalisé
011 Charges générales	638,76 €
65 Autres charges de gestion courante	- €
67 Charges exceptionnelles	- €
68 Dotation aux provisions	194,67 €
023 Virement vers l'investissement	- €
<b>TOTAL</b>	<b>833,43 €</b>

RECETTES	
	Réalisé
002 Excédent antérieur reporté	5 478,13 €
70 Droits de stationnement et de location	110,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 588,13 €</b>
<b>Excédent de +</b>	<b>4 754,70 €</b>

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	Réalisé
001 Déficit d'investissement reporté	956,45 €
23 Construction	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>

RECETTES	
	Réalisé
021 Virement de la section de fonctionnement	- €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	956,45 €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>
<b>Déficit de</b>	<b>- €</b>

### BUDGET PRIMITIF 2023

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	Prévisionnel
011 Charges générales	3 164,70 €
65 Autres charges de gestion courante	- €
67 Charges exceptionnelles	- €
68 Dotation aux provisions	1 700,00 €
023 Virement vers l'investissement	- €
<b>TOTAL</b>	<b>4 864,70 €</b>

RECETTES	
	Prévisionnel
002 Excédent antérieur reporté	4 754,70 €
042 Immobilisations corporelles	- €
70 Droits de stationnement et de location	110,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 864,70 €</b>

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	Prévisionnel
001 Déficit d'investissement reporté	- €
23 Constructions	- €
040 Terrain de voirie	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>

RECETTES	
	Prévisionnel
021 Virement de la section de fonctionnement	- €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>

## BUDGET CCAS

### COMPTE ADMINISTRATIF 2022

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	Réalisé
002 Déficit antérieur reporté N-1	- €
011 Charges générales	7 126,72 €
012 Cotisation URSSAF	95,00 €
65 Autres charges de gestion courante	524,58 €
023 Virement vers l'investissement	- €
<b>TOTAL</b>	<b>7 746,30 €</b>

RECETTES	
	Réalisé
002 Excédent antérieur reporté N-1	3 830,80 €
74 Participation du budget communal	7 464,20 €
75 Revenu des immeubles	459,37 €
77 Libéralités reçues (dons quêtes mariages..)	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 904,37 €</b>
<b>Excédent de</b>	<b>4 158,07 €</b>

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	Réalisé
27 Créances particuliers (avances remboursables)	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>

RECETTES	
	Réalisé
001 Excédent antérieur reporté N-1	200,00 €
27 Créances particuliers (avances remboursables)	- €
<b>TOTAL</b>	<b>200,00 €</b>
<b>Excédent de +</b>	<b>200,00 €</b>

### BUDGET PRIMITIF 2023

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	Prévisionnel
002 Déficit antérieur reporté	- €
011 Charges générales	7 700,00 €
012 Cotisation URSSAF	100,00 €
65 Autres charges de gestion courante	2 850,00 €
023 Virement vers l'investissement	- €
<b>TOTAL</b>	<b>10 650,00 €</b>

RECETTES	
	Prévisionnel
002 Excédent antérieur reporté N-1	4 158,07 €
74 Participation du budget communal	5 591,93 €
75 Revenu des immeubles	450,00 €
77 Libéralités reçues (dons quêtes mariages..)	450,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 650,00 €</b>

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	Prévisionnel
27 Créances particuliers (avances remboursables)	400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>400,00 €</b>

RECETTES	
	Prévisionnel
001 Excédent antérieur reporté N-1	200,00 €
27 Créances particuliers (avances remboursables)	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>400,00 €</b>



## La vie communale

### Etat civil

#### Naissances

**Blue Swan SANDANASSAMY (Créhen)**

le 28 février 2023 - 2 La Morinais

#### PACS

**Vincent MENARD et Camille RICHARD,**

le 4 février 2023

5 Rue Eric Tabarly

**Corentin AMELOT et Laura GUILLAUME,**

le 18 février 2023

3 Rue Laënnec

#### Décès

<b>Denise DOUIN</b> , 92 ans, Gublaine	25 décembre 2022
<b>Eugénie IGNESTA</b> , 96 ans, Gublaine	28 décembre 2022
<b>Monique CHARTIER</b> , 86 ans, Gublaine	3 janvier 2023
<b>Henriette QUERNET</b> , 88 ans, Gublaine	27 janvier 2023
<b>Bernard ROUAULT</b> , 92 ans, Saint-Joseph	28 janvier 2023
<b>Jean Baptiste GILET</b> , 97 ans, Gublaine	31 janvier 2023
<b>William TOWNER</b> , 87 ans, 14 L'Eumais	17 janvier 2023
<b>Josette QUÉLIN</b> , 87 ans, 31 La Ville d'Est	5 février 2023
<b>Thérèse DEPARTOUT</b> , 90 ans, Gublaine	11 février 2023
<b>Francis DELAMARRE</b> , 89 ans, Saint-Joseph	17 mars 2023
<b>Jeanne JÉGOU</b> , 94 ans, Saint-Joseph	17 mars 2023
<b>Fernande BEDFERT</b> , 100 ans, Saint-Joseph	29 mars 2023

#### Inhumations à Créhen :

**Yann REUBEUZE**, 70 ans, décédé le 6 janvier 2023 à Dinan (22)

**Yvette COLLET**, 89 ans, décédée le 11 janvier 2023 à Quévert

## Les mariés de 2022



Marinne TARDIVEAU et Benjamin BOURSEUL



Aurélien BEYLER et Alexandre NAUDINET



Anne-Catherine GOUEZEL et Bastien HAMON



Antoinette BERNARD de COURVILLE  
et Guy BEVAN



Nadia CORRADO et David SAVARY



Gabrielle DIBUONO et Patrick STICKLES





Laëtitia BARON et Cédric FRIEDMANN



Servanne HOUEE et Vincent NOZAY



Jessica ROUXEL et Sylvain ADAM

## Urbanisme

### Permis de Construire et Autorisations Simplifiées accordés

N° PC / DP	Adresse du projet	Nature
PC 022 049 22 C0013	Allée du Blé Noir	Construction de 2 pavillons
PC 022 049 22 C0014	6 Rue de la Champagne	Transformation d'une habitation en local commercial
PC 022 049 22 C0015	La Touche	Maison individuelle
PC 022 049 22 C0017	9 Allée des Sternes	Maison individuelle
PC 022 049 22 C0018	12 Rue de la Croix Jolivet	Bâtiment annexe
PC 022 049 22 C0020	Malhaire	Hangar à matériels surmonté des panneaux photovoltaïques
DP 022 049 22 C0062	Bellevue 28 Route de l'Arguenon	Pose de clôtures soudées et de dalles extérieures support de bennes déchets
DP 022 049 22 C0070	10 Rue Eric Tabarly	Clôture
DP 022 049 22 C0071	1 Rue du Chêne Vert	Extension habitation
DP 022 049 22 C0072	4 Allée des Bruyères	Clôture
DP 022 049 23 C0001	7 Rue du Marronnier	Clôture
DP 022 049 23 C0002	La Chenelaye	Conduit de cheminée
DP 022 049 23 C0004	1 Allée des Colverts	Mur de clôture surmonté d'un grillage
DP 022 049 23 C0005	11 Rue du Chêne vert	Abri de jardin
DP 022 049 23 C0006	27 Le Frost	Installation photovoltaïque en toiture
DP 022 049 23 C0007	La Motte	Clôture
DP 022 049 22 C0008	Le Rocher	Rénovation d'un abri de jardin
DP 022 049 22 C0011	43 La Ville d'Est	Clôture

***NB*** : Une procédure de déclaration préalable doit être faite pour l'édification des clôtures

**Nouveauté** À compter du 1er avril 2023, il y aura une permanence urbanisme en mairie tous les mardis matins de 9h à 12h30.

Merci de bien vouloir prendre rendez-vous au préalable en nous contactant au 02.96.84.13.12 afin de convenir d'un rendez-vous pour essentiellement des dossiers complexes ; s'il s'agit juste de déposer ou de retirer un dossier, vous pouvez passer en mairie pendant les horaires d'ouverture.



## Haie bocagère et entretien



Jouant un rôle exceptionnel dans la biodiversité végétale et animale, la haie bocagère tombée en désuétude à la fin du siècle dernier, revient en force dans les pratiques culturelles. Écosystème complexe, elle joue un rôle protecteur pour le sol, les cultures et le bétail mais présente aussi une fonction ornementale.

### Qu'est-ce-qu' une haie bocagère ?

Une haie bocagère est une haie composée de plusieurs essences d'arbres et d'arbustes disposés en strates différenciées. Généralement, elle est constituée de végétaux locaux, indigènes, qui poussent sans souci et sont adaptés à la fois au climat et au sol de la région. Autrefois, cette haie servait de délimitation de propriété entre les parcelles cultivées mais aussi de clôture naturelle pour le bétail. Ce type de haie était à la base des fameux bocages qui modelaient le paysage dans de nombreuses régions, fournissant du bois de chauffage et délimitant si joliment les parcelles.

### A quoi servent les haies et les bocages ?

Ils ont pour principaux objectifs :

- ✓ La conservation de la biodiversité
- ✓ La protection des animaux d'élevage et des cultures
- ✓ L'augmentation des rendements agricoles
- ✓ Le stockage du carbone et la production de bois
- ✓ La stabilisation et l'enrichissement des sols
- ✓ La régulation des inondations et l'épuration des eaux
- ✓ La fonction de barrière physique contre les produits phytosanitaires

Ainsi, selon les régions, leurs rôles peuvent être différents : par exemple, la protection contre le vent sur le littoral breton

### La taille d'entretien

Une fois votre haie bocagère formée (arbres de haut-jet ayant pris le dessus et arbustes de bourrage suffisamment denses et hauts), les plants de bourrage sont taillés sur les côtés et la hauteur. Plus tard, en ayant pris de l'importance, les arbres de hauts-jets limiteront la hauteur des végétaux de bourrage : vous n'aurez donc qu'un entretien sur les deux faces de votre haie.

Dans le cas de la haie bocagère, on distingue deux tailles de formation bien différentes et une exception :

La taille de formation des arbustes de bourrage, la

taille des arbres de haut-jet et la taille pour une production de bois.

### Les arbustes de bourrage

La première taille s'effectue l'hiver suivant la plantation. Elle est plus ou moins sévère en fonction du nombre de ramifications déjà présentes. Pour un plant n'ayant qu'un axe principal (charmilles, hêtres, érables champêtres par exemple) et s'il n'est pas destiné à devenir un haut-jet, le recepage à 20 cm est la meilleure solution. Pour les autres, il convient de les rabattre à mi-hauteur.

Afin d'obtenir un plant ramifié dès sa base, ce travail de formation est à recommencer les années qui suivent (toujours 15 à 30 cm au-dessus de la dernière taille selon la vigueur), jusqu'à obtenir la consistance souhaitée.

### Taille de formation des arbres de haut-jet

Dans le cas des arbres de haut-jet on cherche à former un tronc. On conserve donc toujours le bourgeon terminal. S'il existe une fourche à la plantation elle est supprimée pour ne garder qu'un axe principal, droit.

L'hiver suivant la plantation, les branches basses sont taillées (l'arbre est dit « remonté ») en conservant le rapport suivant : 1/3 de la hauteur remontée, 2/3 non remontés. Lorsque vous aurez obtenu la hauteur de tronc souhaitée, vous arrêtez ces tailles.

S'il arrivait que la plante perde son axe en début de formation suite à des dégâts de gel ou de gibier par exemple, on peut pratiquer un recepage de formation.

La haie bocagère est constituée de plusieurs essences. Il convient donc, comme pour la haie variée taillée, à protéger des plantes voisines les plantes les moins vigoureuses et les arbres de haut-jet.

### Haie bois de chauffage

Pour une haie bois de chauffage, on cherche à obtenir trois ou quatre ramifications principales qui produiront votre bois-bûche. Dans cette optique, on recèpe les arbres à 20 cm l'hiver suivant la plantation. Puis au printemps, de nombreux brins vont faire leur apparition, on supprime alors les moins vigoureux au mois d'août en faisant attention à conserver trois ou quatre brins prometteurs qui ne se croisent pas.



Sur notre commune nous avons réussi à répertorier nos haies bocagères communales. Nous en avons environ 7 km sur la commune. Depuis presque 10 ans, nous tailons et recepons environ 500 à 700 mètres linéaires chaque année, tout cela en concertation avec les agriculteurs et/ou les propriétaires des parcelles concernées. Cette année les travaux concernent une haie qui se trouve à Malhaire.

### La haie sèche

Une haie n'est pas forcément composée de végétaux « vivants », elle peut aussi être réalisée avec des végétaux morts ou secs, c'est ce que l'on appelle la haie sèche. Cette haie est établie à partir de « déchets verts », tels des branchages.

Ces branchages secs, seront disposés en longueur, au sol, et superposés les uns au-dessus des autres jusqu'à obtenir la hauteur souhaitée. Leur maintien est assuré par des piquets fichés au sol.

En commission Environnement, nous proposons l'implantation de ces haies sèches dans le bourg et dans la campagne au plus près des zones de tailles, notamment près du terrain de foot.

*Françoise LAIGO.*



**Ce n'est pas le chien qui est sale, c'est le maître !!!!**

**Merci de ramasser les crottes derrière vous, je ne suis pas là pour le faire à votre place. Merci pour les agents municipaux.**



Trop de pelouses, de trottoirs sont remplis de déjections animales. Soyez citoyens !

Car lors des tontes, il n'est pas rare d'entendre les agents se plaindre d'avoir reçu en pleine figure ou sur leurs vêtements de travail ces déjections.

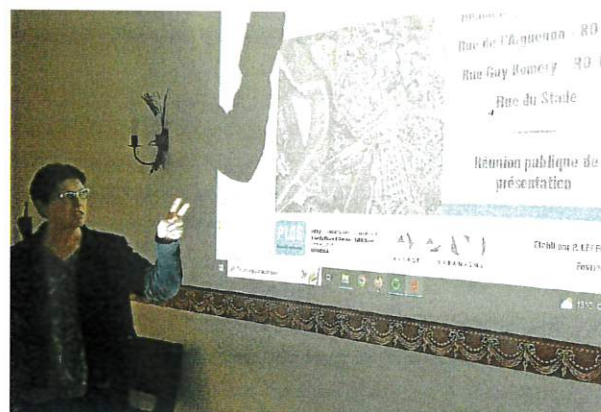
Pensez à eux, chers maîtres !

*Françoise LAIGO.*

## Voirie

### Aménagements RD 768, Rue Guy Gomery et Rue du Stade

Le jeudi 16 février dernier a eu lieu une réunion publique en présence du bureau d'études PLCE. Cette réunion avait pour but de présenter les travaux d'aménagements routiers Route de l'Arguenon, Rue Guy Homery et Rue du Stade.



Les objectifs de ces travaux sont d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes, de limiter la vitesse des véhicules, de développer le réseau de liaisons douces et de créer un environnement paysager agréable tout en étant facile d'entretien.

*André BOURGET.*



# Communication

## Bilan du pass'sport pour les 6-18 ans



Depuis deux ans, nous avons mis en place le Pass'sport pour aider, encourager nos jeunes à faire du sport et par le fait soutenir nos associations.

Le Pass'sport s'adresse à tous les jeunes de la commune âgés de 6 à 18 ans.

Il a une valeur de 20 € et est valable pour une adhésion à une association présente sur le territoire ou sur les communes environnantes sous réserve que celle-ci

n'existe pas sur la commune.

En 2021, 45 Pass'sport avaient été validés sur un total de 218 personnes pouvant en bénéficier.

Le bilan des bénéficiaires de l'année 2022 est en légère augmentation, 65 Pass'sport validés sur un total de 217 ayant droit.

Rendez-vous est pris pour cette nouvelle année 2023.

*Alain MACÉ*

## Le bus des métiers de passage à Créhen



Cet outil mobile permet à la Cité des Métiers d'apporter ses services au plus près des publics sur l'ensemble du territoire des Côtes d'Armor.

Les conseillers à la vie professionnelle réalisent des rendez-vous individuels gratuitement. Ils répondent aux questions des personnes au sujet de la formation, l'emploi, les métiers, la création d'activité et la reconversion professionnelle.

Ils sont accompagnés d'outils numériques (ordinateurs, tablettes, logiciels dédiés, et casques de réalité virtuelle

pour découvrir les métiers de manière immersive).

**Le mardi matin 14 mars**, le bus a accueilli des élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du collège de l'Immaculée Conception de Créhen.

Le conseiller leur a présenté la Cité des Métiers et leur a fait la présentation d'un outil pour la découverte des métiers.

**Retrouvez toutes le dates de sorties du bus sur le territoire sur le site : [www.citedesmetiers22.fr](http://www.citedesmetiers22.fr)**





## Réunion Publique sur les frelons asiatiques

**Vendredi 10 mars**, à 18h30, une réunion publique où Christian Guespin, de GDSA 22 et Alexandra Leconte, de Dinan Agglomération ont évoqué les problèmes et les dangers provoqués par le frelon asiatique pour l'homme et la biodiversité. Cette réunion avait pour objectif de faire passer des informations aux apiculteurs et au grand public et de former un groupe de piégeurs.

Nous devons sensibiliser et créer sur notre commune un groupe de piégeurs formés pour capturer les fondatrices qui fabriquent les nids. Semi-sélectif, le piégeage devra se faire de manière ciblée avec un suivi régulier des captures afin de diminuer le risque de piégeage d'autres espèces.

La destruction des nids doit être réalisée obligatoirement par des professionnels, qui utilisent des produits

adaptés et homologués, garantissant la destruction complète du nid.

Vingt-cinq personnes se sont portées volontaires.

Tout nid découvert doit être signalé à la mairie (un nid n'est pas réutilisé d'une année sur l'autre).

Site officiel de Dinan Agglomération :

<https://www.dinan-agglomeration.fr>

Marie-Christine COTIN.



## Fête des bébés nés en 2022

Depuis plusieurs années, nous mettons les bébés à l'honneur. Ce sont les citoyens de demain.

Le conseil municipal a souhaité innover et plutôt que d'offrir à chacun un petit présent, a préféré planter un arbre pour marquer les naissances de l'année 2022.

Nous avons pour habitude de fêter les nouveaux nés au moment de la fête des mères, mais pour cette nouvelle pratique nous avons changé la date et c'est **le samedi 18 mars** que nous avons réuni tous ces nouveaux citoyens.

Ce sont les papas qui ont creusé l'endroit où nous avons planté **un Charme** qui va grandir avec eux.

Cet arbre a été planté derrière la crèche à côté des jeux d'enfants, l'endroit nous semblait symbolique.

Une ardoise en forme de cœur avec leur prénom et le jour de leur naissance a été apposée sur un support au pied de l'arbre. Ce sont 10 bébés que nous avons accueillis avec leurs parents et certains grands parents. Cet événement s'est terminé autour du verre de l'amitié.

Marie-Christine COTIN.





## Réunion Publique sur l'avenir des terres agricoles

Le mercredi 15 mars dernier à 20h à la salle polyvalente nous avons réuni les exploitants de notre commune. La municipalité se soucie du devenir du foncier, de la diminution du nombre des exploitations et de la disparition de la vache laitière que ce soit en bio ou en conventionnel. Les préoccupations agricoles sont partagées entre élus et agriculteurs, et l'objectif de cette réunion était de faire émerger des pistes d'actions concertées. Nous devons tous évoluer avec le même intérêt : celui de préserver le foncier et travailler en veillant à l'environnement. Nous avons réuni la chambre d'agriculture, Dinan Agglomération, le Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre, le Comité local de l'eau et les techniciens des différentes structures. La réunion a été animée par Aurore Blaire de la Chambre d'agriculture. Les sujets et les débats ont porté sur les échanges fonciers, l'artificialisation et l'érosion des sols, l'environ-

nement et la transmission. Cette réunion a duré 1h30 mais compte tenu des différents domaines évoqués, il aurait pu se prolonger. Il sera nécessaire de renouveler ces rencontres. Ces différents échanges se sont poursuivis autour d'un temps convivial.

*Marie-Christine COTIN.*



## M. et Mme LADOUCE ouvrent leur jardin

Notre jardin sera ouvert à tous **le dimanche 4 Juin à partir de 14 heures.**

Il sera demandé une participation de 1 euro à partir de 12 ans entièrement reversé à L'association Debra (aide aux familles et à la recherche qui progresse sur la maladie génétique : l'épidermolyse bulleuse douloureuse et invalidante).

Nous aurons probablement la présence de quelques personnes avec des talents artistiques divers.

Nous vous accueillerons avec le plaisir de partager et merci pour votre soutien.

*Martine et Philippe LADOUCE*





## Le logement

**Vendredi 24 mars**, nous avons organisé une réunion publique à la demande d'un collectif, qui souhaitait, par le biais de son représentant : Monsieur PORCHE-REL, être entendu sur son objection à la construction de logements sociaux sur le terrain rue du Montafilan. Ce terrain est une propriété communale constructible.

Après avoir donné la parole à chacun pour expliquer sa position, j'ai à mon tour fait la genèse de ce terrain mis en vente depuis 2016. J'ai aussi expliqué pourquoi le Conseil Municipal étudie la possibilité de construire des logements sociaux sur ce terrain. Des locataires de logements sociaux ont pu s'exprimer sur les difficultés rencontrées pour se loger. Monsieur Mickaël Chevalier, Vice-président de Dinan Agglomération, en charge de l'habitat a donné des détails précis sur les difficultés rencontrées par les municipalités pour répondre aux besoins des territoires.

Entre manque de logements et artificialisation des terres, les villages sont confrontés aux mêmes problèmes que les villes, et Créhen n'échappe pas à la règle. A la campagne, il est aussi difficile de se loger surtout quand on concentre de l'activité économique, des établissements scolaires, des EHPAD, et un cadre de vie proche de la côte sans y être vraiment (qui apporte les contraintes de la loi littorale). Nous connaissons les avantages de nos inconvénients et les inconvénients de nos avantages. Le logement est une préoccupation de tous les élus de l'agglomération et même bien au-delà ; le locatif et l'acquisition de logements sont en difficulté.

Nous sommes à Créhen comme dans les villes voisines confrontés à un double enjeu : proposer des logements sans gaspiller la terre. Aujourd'hui dans notre commune nous avons dépassé les 25% de résidences secondaires.

### La location :

Trouver un logement à louer à Créhen est devenu une mission quasi impossible. Les rares biens privés n'ont même pas le temps d'être déposés en agence. Ils sont pris d'assaut et sont réservés à ceux dont le porte-monnaie le permet. La moyenne de location se situe entre 600 et 700 € (T2, T3 et T4), ce qui ne peut pas convenir à un foyer dont les ressources sont celles d'un salarié débutant, d'un couple avec enfants à charge, d'une personne seule avec enfants et même aujourd'hui d'une personne âgée.

La solution serait et devrait être le logement social. Je profite de préciser que le mot social me dérange car les

raccourcis sont trop faciles et devrait être remplacé par « logement pour tous ». 70% de la population peut prétendre aujourd'hui à ce type de logement tout en travaillant correctement (Les justificatifs de ressources déterminent le type de logement attribué).

Le nombre de demandes de locatif est en moyenne de 4 à 5 par semaine à la mairie. Ces personnes recherchent à Créhen ainsi que dans les communes voisines. Aujourd'hui quand on travaille, on est attentif à ne pas faire trop de kilomètres pour des raisons économiques et environnementales.

Il n'est pas rare de voir des personnes seules vivre et dormir dans leur voiture. Souvent elles arrivent d'un autre territoire, ont trouvé du travail dans notre secteur et n'ont pas obtenu de logement. D'autres ont dû vendre un bien pour une raison familiale, ou quitter leur logement car le bailleur privé le reprend.

### L'acquisition :

Devenir propriétaire par la construction aujourd'hui est réservé à une partie de la population, à celle qui a de l'apport financier et pour qui l'emprunt sera une formalité. Les biens à l'achat sont très rares et sont soumis à l'inflation. La crise économique et la hausse du coût des matériaux rendent l'accession à la propriété impossible pour les jeunes, ce qui me désole.

### **Quelques raisons à toutes ces difficultés rencontrées :**

♦**L'effet COVID et les confinements** ont provoqué l'essor du télétravail, la pression immobilière s'est accrue. Au 2e semestre 2022, 9% des Franciliens cherchaient un bien à l'achat en Bretagne et une autre partie souhaitait tester un nouveau lieu de vie par de la location (la cherté des loyers, le temps passé dans les transports...), le phénomène jouant sur l'inflation de la location et de l'achat.

♦**La fin de la loi PINEL** qui faisait bénéficier d'une réduction d'impôts avantageuse les nouveaux propriétaires dès qu'il s'agissait d'un investissement pour du locatif.

♦**L'effet sociétal et règlementaire** : des séparations qui impliquent les gardes alternées des enfants avec chacun son logement dans une même commune. Des biens qui sortent du champ de la location car trop d'investissements pour les louer à l'année et dont les propriétaires préfèrent se tourner vers l'Airbnb moins contraignant.



A Créhen, comme ailleurs, des logements sont réservés à la location touristique, mais seulement pendant la saison estivale. C'est important d'avoir une réponse pour les touristes qui font vivre notre territoire mais incompatible avec la location à l'année.

### Une partie de solutions :

La commune doit construire plus de logements sociaux en utilisant le foncier encore constructible et en priorité dans la centralité. Le plan local de l'habitat (PLH) dans lequel toutes les communes de l'Agglomération sont engagées en a fixé les règles.

Proposer de l'accession à la propriété pour les jeunes si possible.

**Travailler avec la population** afin dans un premier temps de lui expliquer toutes les problématiques du logement, du foncier et de faire émerger ensemble des idées concertées.

Avec le Conseil Municipal, nous allons continuer à œuvrer pour proposer des logements accessibles au plus grand nombre, en rénovant l'habitat que la collectivité possède, et en confiant la construction de nouveaux logements à un bailleur social.

Une date de réunion publique vous sera proposée avant l'été.

Marie-Christine COTIN.

## Quelques nouvelles du Centre de Loisirs

*Centre de loisirs*

**Vos animatrices !!!**

**Laura CABÉ**  
directrice

**Manon Leclerc**  
directrice adjointe

**Françoise Morel**  
animatrice

**Laora Hamelin**  
animatrice

**Myriam Brun**  
animatrice

**Soizic Bourget**  
animatrice

**Laurence Cavernes**  
animatrice

**Valérie Gingast**  
Animatrice

**Venez suivre nos aventures sur le site:**  
**" toute mon année "**





Depuis septembre la commune de Créhen a repris la gestion de son centre de loisirs. Tous les mercredis et à chaque vacance une cinquantaine d'enfants sont accueillis dans les locaux de la garderie périscolaire. Pendant les vacances de février le thème était la magie et le cirque. Les enfants se sont initiés à des tours de magie. Un magicien est venu leur présenter son spectacle pour le plus grand bonheur des petits et des grands. La semaine suivante le carnaval était à l'honneur avec un défilé costumé dans le bourg.

# CARNAVAL





## Minibus et après-midis récréatifs

Le mardi 10 janvier 2023, nous avons réuni les personnes qui prennent le minibus pour les courses, celles qui viennent partager de bons moments aux jeux, celles qui vont au cinéma ou en balade une fois le mois et nos chers bénévoles qui les encadrent et les véhiculent.

C'est avec honneur et plaisir que Madame le Maire est venue partager avec nous la galette des rois et le verre de l'amitié.

En fin d'après-midi, tout le monde est reparti content de ces instants partagés ensemble.

Vous aussi, venez nous rejoindre tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi après-midi de chaque mois.

*Claudine LONCLE*



## Proposition de sortie

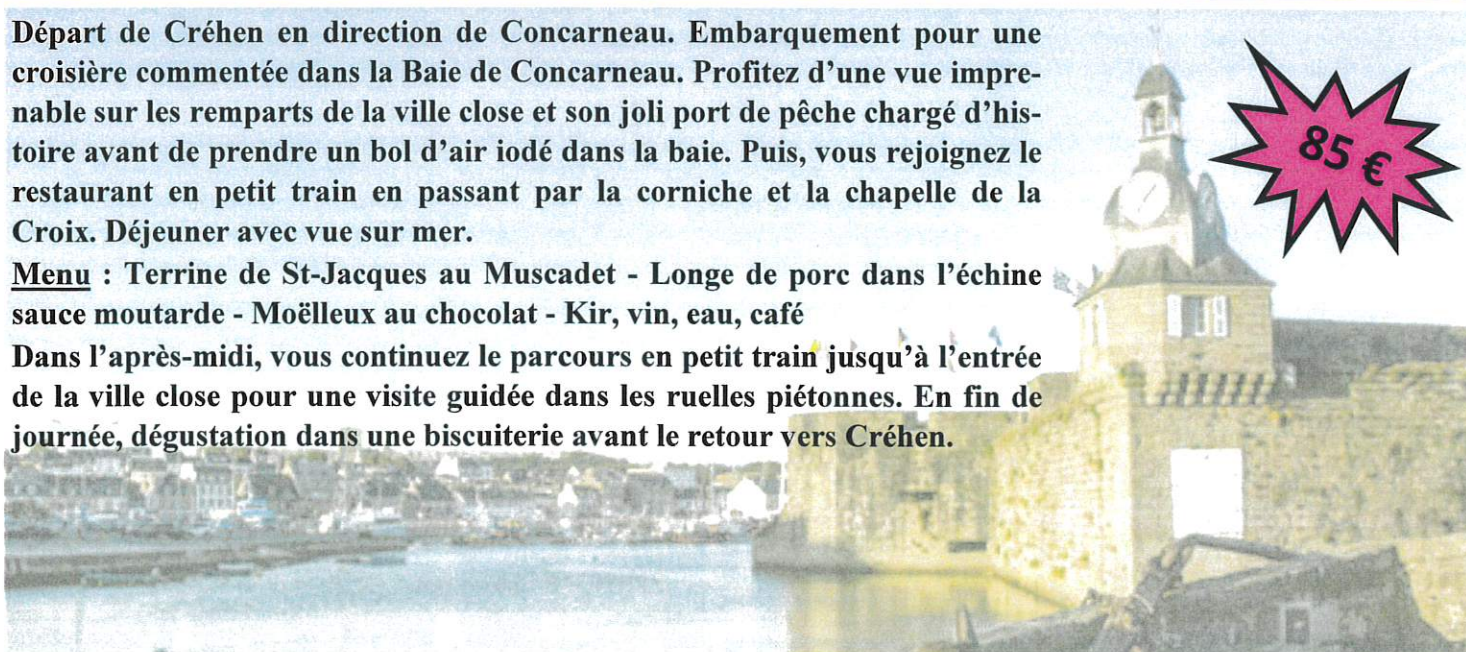
Danielle GRAS propose une sortie du côté de Concarneau le **mercredi 21 juin 2023**. Si ça vous intéresse, n'hésitez pas à vous inscrire auprès de Danielle en la contactant au **02.96.84.00.51**

### Voyages ROUILLARD - CROISIERE EN BAIE DE CONCARNEAU

Départ de Créhen en direction de Concarneau. Embarquement pour une croisière commentée dans la Baie de Concarneau. Profitez d'une vue imprenable sur les remparts de la ville close et son joli port de pêche chargé d'histoire avant de prendre un bol d'air iodé dans la baie. Puis, vous rejoignez le restaurant en petit train en passant par la corniche et la chapelle de la Croix. Déjeuner avec vue sur mer.

**Menu** : Terrine de St-Jacques au Muscadet - Longe de porc dans l'échine sauce moutarde - Moëlleux au chocolat - Kir, vin, eau, café

Dans l'après-midi, vous continuez le parcours en petit train jusqu'à l'entrée de la ville close pour une visite guidée dans les ruelles piétonnes. En fin de journée, dégustation dans une biscuiterie avant le retour vers Créhen.







La campagne d'été a débuté le 23 mars, pour se terminer le 16 novembre prochain, à raison d'une **distribution toutes les 2 semaines de 9h à 11h15.**

Adresse de distribution :

Centre de Matignon  
Zone d'Activités du Chemin Vert - 22550 MATIGNON

**Jours de distribution**

MOIS	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
JOURS	23	6 20	4 17	1 15 29	13 27	10 24	7 21	5 19	2 16

**Stage de taille sur granit à l'ancien Couvent des Carmes du Guildo**

Comme chaque année, l'association des compagnons du Guildo organise des stages dans le cadre de la rénovation de l'Ancien Couvent des Carmes.

C'est Monsieur Lucien MAZÉ, tailleur professionnel à Créhen, qui instruit cette journée d'initiation.

Gérard et Evelyne REMBAULT

**Stage de taille sur granit**  
une expérience  
participer à la restitution du cloître des Carmes

PAR LUCIEN MAZE  
TAILLEUR DE PIERRE MONUMENTS HISTORIQUES

Ancien Couvent des Carmes du Guildo  
10 RUE DU VIEUX CHATEAU 22100 CREHEN 21 OU 22 AVRIL 2023  
tarif de base et tarif étudiant  
Les.compagnonsduguildo@gmail.com

**Marché festif**



**A la ferme Hamoniaux à La Cour - Entrée gratuite**

**Le mercredi 26 avril 2023 de 14h à 19h**

De nombreux stands de produits bio et locaux

Restauration rapide - tours de carriole avec un âne de l'association Créh'Ane

Démonstration de Qi Cong - maquillage pour enfants, etc.



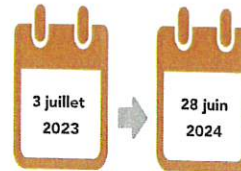


# RENOUVELLEMENT DE LA VOIE FERRÉE DINAN - LAMBALLE

Du 3 juillet 2023 au 28 juin 2024



Grâce à l'engagement de l'État, la Région Bretagne, le Conseil départemental des Côtes d'Armor, la communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer, de Dinan agglomération et de SNCF Réseau, les travaux de renouvellement de la ligne Dinan – Lamballe débuteront le 3 juillet 2023 et ce pour une durée de 12 mois. Ces derniers seront réalisés en fermeture de ligne.

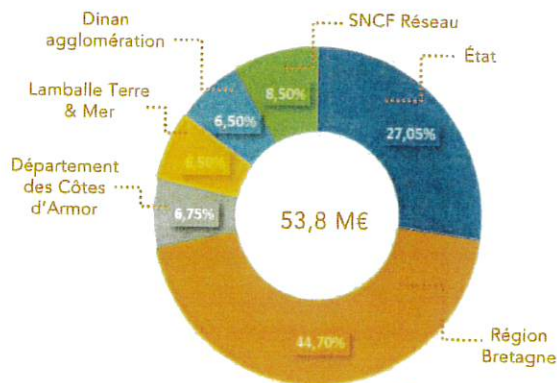


La section Dol-de-Bretagne – Dinan sera également fermée aux circulations ferroviaires du 3 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2023 afin de permettre les travaux de la gare de Dinan.

## CHIFFRES CLÉS DU CHANTIER

- 12 mois de travaux
- 53,8 millions d'euros d'investissements
- 40 km de ligne renouvelée
- 28 passages à niveau
- 2 bases arrière pour mener à bien les travaux (Dinan et Plancoët)

## BUDGET DU PROJET



## LES OBJECTIFS DU CHANTIER

- ✓ Pérenniser l'infrastructure,
- ✓ Revenir à la vitesse initiale de la ligne (100 km/h).

## CONSISTANCE DES TRAVAUX

- ✓ Renouvellement complet des composants de la voie ;
- ✓ Simplification des installations et des voies de service dans les gares ;
- ✓ Travaux d'assainissement et de traitement de plateforme ;
- ✓ Travaux de signalisation et de télécommunication ;
- ✓ Traitement de trois ouvrages en terre sensibles (tranchées de la Maçonais, de la grande Evinais et de Plancoët) ;
- ✓ Réfection de l'étanchéité de 4 ponts-rails et remplacement de 3 dalots (petits ouvrages situés sous la voie ferrée) ;
- ✓ Réfection des quais dans les haltes et gare de Dinan ;
- ✓ Suppression simple de passages à niveau.



## Enlèvement des encombrants

le Mercredi 7 Juin 2023

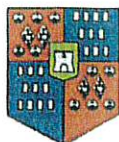
Les habitants devront se faire connaître à la mairie avant le 3 juin.

Les ferrailles et « encombrants » devront être déposés la veille devant les propriétés.

**Ne seront pas ramassés** : les gravats, les matériaux de démolition, les déchets de pelouse, les tailles de haie et les branchages qui doivent être déposés à la déchèterie de Plancoët ou de La Landec.



## Les nouveaux tarifs des locations de salles



### MAIRIE DE CREHEN

#### TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES EN VIGUEUR

Délibération 2023.01.16

Jusqu'à 250 personnes pour un repas dansant, 300 pour un loto et 400 pour un spectacle	Associations communales	Particuliers ou entreprises commune	Particuliers ou entreprises hors commune
<b>SALLE POLYVALENTE</b> (entre 250 et 400 personnes selon le type de manifestation)			
Salle (repas, buffet, bal, concours, loto, spectacle...) chauffage, sono	Gratuit : 2j/an (WE) jours suivants : 50 € WE suivants : 150 €	WE 2 jours : 300 €	WE 2 jours : 500 €
Jour supplémentaire	50,00 €	100,00 €	200,00 €
Vin d'honneur	0,00 €	100,00 €	200,00 €
AG, réunions, formations	0,00 €	100,00 €	200,00 €
Vaisselle (le couvert)	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Location verres seul (la douzaine)	0,00 €	1,50 €	2,00 €
Caution salle	500,00 €	500,00 €	500,00 €

	Associations communales	Particuliers ou entreprises commune	Particuliers ou entreprises hors commune
<b>ETANG</b>			
Abri seul + 1 WC	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Abri + eau + électricité + frigo + WC	0,00 €	40,00 €	70,00 €

100 personnes maximum	Associations communales	Particuliers ou entreprises commune
<b>FOYER (100 personnes maximum)</b>		
Salle (repas, buffet, bal, concours, loto, spectacle) Chauffage, sono	Gratuit : 2j/an (WE) Jours suivants : 50 € WE suivants : 150 €	WE 2 jours : 250 €
Vin d'honneur	0,00 €	70,00 €
AG, réunion, formations	0,00 €	
Vaisselle (le couvert)	0,50 €	0,50 €
Location verres seul (la douzaine)	0,00 €	1,50 €
Caution salle	500,00 €	500,00 €

50 personnes maximum	Associations communales	Particuliers ou entreprises commune	Particuliers ou entreprises ou associations hors commune
<b>CHALET (50 personnes maximum)</b>			
Salle (repas, buffet, bal, concours, loto, spectacle...) Chauffage, sono	Gratuit : 2j/an (WE) Jours suivants : 50 € WE suivants : 75 €	WE 2 jours : 150€	WE 2 jours : 200 €
Jour supplémentaire	0,00 €	50,00 €	100,00 €
Plusieurs jours en semaine	50 € / jour		
Vin d'honneur	0,00 €	50,00 €	100,00 €
AG, réunions, formations	0,00 €	50,00 €	100,00 €
Vaisselle (le couvert)	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Location verres seul (la douzaine)	0,00 €	1,50 €	1,50 €
Caution salle	300,00 €	300,00 €	300,00 €

#### **Associations : 1ère location gratuite**

Précisions : la gratuité vaut pour les 2 premiers jours consécutifs pour l'ensemble des salles. A l'association de choisir sur quelle salle elle utilisera sa gratuité annuelle

Salle de danse : location privée pour des professionnels - Forfait 30 € / jour



## Rencontres avec



Partir à l'aventure, c'est ce que propose **Mathieu AGEZ** chaque semaine, aux groupes qu'il accompagne.

En effet, depuis 2021, Mathieu a créé le club **Cap A L'Ouest**, un club spécialisé dans les activités de plein-air.

*« Je voulais que les gens puissent pratiquer une activité physique en plein air et découvrir le coin en même temps. Je suis plus axé sur la nature que sur l'exploit sportif. Même si le côté compétition d'un sport peut permettre de se dépasser, ce n'est pas le but du club. »*

Guide de randonnée et éducateur sportif, Mathieu propose des activités adaptées à tous. Chaque semaine, comme dans un club de foot ou de judo, petits et grands se rendent à leur entraînement.



**Yannick LECORGUILLÉ** a commencé à l'âge de 17 ans, à jouer dans les bals avec son ami d'enfance Alain Favrel, lui à la batterie et Alain à l'accordéon.

Sous le nom «les intrépides», ils se déplaçaient en taxi, n'ayant pas de permis de conduire. Victimes de leur succès, ils ont animé par la suite des mariages et des anniversaires et ont investi dans une sonorisation et passé de 2 musiciens à 4.

En 1974, il monte sa propre formation «James Benson» avec 7 musiciens et assure entre-autre le bal du Karting de Créhen.

En 1994, Yannick Animation est né et, en tant que DJ, assure des prestations pour le théâtre, les salons, les concerts, les marchés de Noël, les concours hippiques sur toute la Bretagne. Des prestations qui font date comme la venue du Prince Albert de Monaco, le Bicentenaire de Napoléonville à Pontivy, un défilé spectacle avec la garde républicaine .....

Depuis plus de 25 ans il est présent dans les plus grands concours hippiques CSO National et internatio-

Au programme, découverte de la nature, tir à l'arc ou course d'orientation pour les plus petits (à partir de 5 ans). Les plus grands pratiqueront le VTT, le kayak ou l'orientation et partiront explorer un peu plus loin les abords du Guildo et les rives de l'Arguenon.

Mais les adultes ne sont pas en reste avec des randonnées sportives en marche nordique. Le terrain de jeu est alors plus vaste et change chaque semaine. Les itinéraires variés permettent autant de se dépenser que de découvrir la région.

Mais Mathieu ne s'arrête pas là! Il est aussi Guide en milieu polaire et accompagne depuis 10 ans des groupes à la découverte de la nature sauvage de l'Arctique. En randonnée, en canoë ou à ski, Mathieu a parcouru le Canada, le Spitzberg ou la Laponie.

N'hésitez pas à le contacter pour plus d'infos ou à aller visiter le site internet du club pour des aventures en Bretagne ou dans le Grand Nord...!  
[www.cap-a-louest.bzh](http://www.cap-a-louest.bzh)

nal et show équestre et a assuré pendant 10 ans la sonorisation des championnats internationaux de football benjamin dans plusieurs villes de la région.

Tout ceci, Yannick le réalisait en complément de son premier métier « tapissier d'ameublement », décorateur d'intérieur pour son propre compte et pendant 15 ans.

Ensuite il travaille dans l'édition publicitaire et crée les « Editions d'Armor » avec une marque « le guide d'urgences » vendu en 1995 et toujours en service.

En 2003, création d'une nouvelle marque, le guide de la Construction et Rénovation, aidé de son fils Mickaël qui assure la prospection auprès des artisans du bâtiment. Cette revue a pour but d'aider les futurs propriétaires dans les différentes démarches à effectuer pour mener à bien leur projet de construction et également de valoriser le travail des artisans.

Fin 2023, Yannick passera le relais à son fils Mickaël pour l'édition et continuera ses prestations de sonorisation. N'hésitez pas à le contacter, il vous assurera des événements réussis.

*Alain MACÉ*



## La vie associative

### FNACA

La FNACA vit, comme tout un chacun, avec ses moments joyeux et ses moments douloureux

L'année a bien commencé ; nous nous sommes réunis pour fêter les rois, moment festif par excellence, apprécié de tous. La préparation de la commémoration du 19 mars (fin de la guerre d'Algérie) nous a bien motivés ; cette année nous avons eu un décoré (Monsieur François LEBON a reçu la croix du combattant). Nous lui adressons toutes nos félicitations ; le Colonel DIROU a procédé à cette remise ; la FNACA l'en remercie. Merci également à la municipalité très impliquée dans cette commémoration qui s'est terminée par



François LEBON à gauche de Madame le Maire

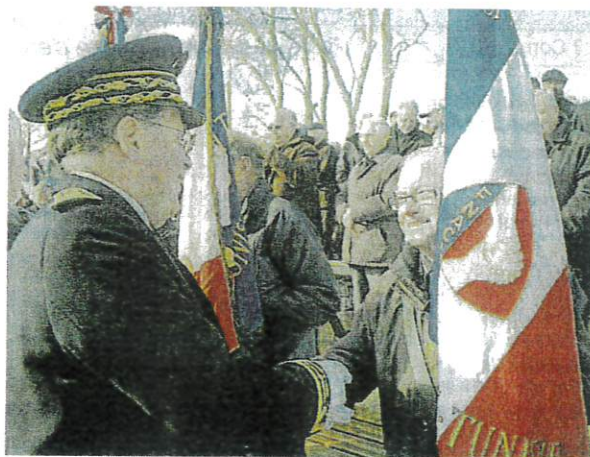
un pot, offert par le comité, à la maison des associations.

Une seule ombre à cette journée, le décès de Monsieur Francis Delamarre survenu ce même week-end.

Francis était membre de notre comité depuis sa création. Il y était très impliqué en tant que porte-drapeau pendant 25 ans ; merci Francis pour cette abnégation.

La FNACA regrette la disparition d'un ami et adresse à sa famille ses plus sincères condoléances.

*Eugène ALLORY, Président.*



Francis Delamarre porte-drapeau

## La boule Créhennaise

Notre assemblée a débuté par une forte pensée pour notre Président François Rouault. Nous espérons pour lui une bonne convalescence qui lui permettra de revenir parmi nous.

Après la lecture d'usage de nos bilans moral et financier, nous avons convié nos adhérents à un repas qui fut très apprécié avec une animation de nos meilleurs conteurs et chanteurs. La fin de la journée s'est clôturée par une partie de boules amicale.

Si des participants souhaitent nous rejoindre, nous sommes tous les mercredis après-midi au boulodrome de Créhen où vous pourrez vous exercer et voir comment cela se passe.

Vous serez les bienvenus.

*Claudine ALLANO, Trésorière.*





# Créh'Ane

Avec le retour des jours plus longs, les ânes trépignent d'impatience pour sortir de leur pâturage et aller à la rencontre de leurs congénères, pour découvrir de nouvelles aventures.

Pour parfaire leur condition physique, les propriétaires leur proposent une séance d'ostéopathie le Mardi 18 Avril, ainsi ils seront parés pour la **première randonnée le jeudi 20 Avril sur les chemins de Créhen.**

**Le samedi 29 Avril** les âniers pourront s'initier au maniement des longues rênes pour conduire un attelage en respectant le bien être animal.

**Le samedi 6 mai** nous irons à la découverte des chemins et des étangs de Trélivet.

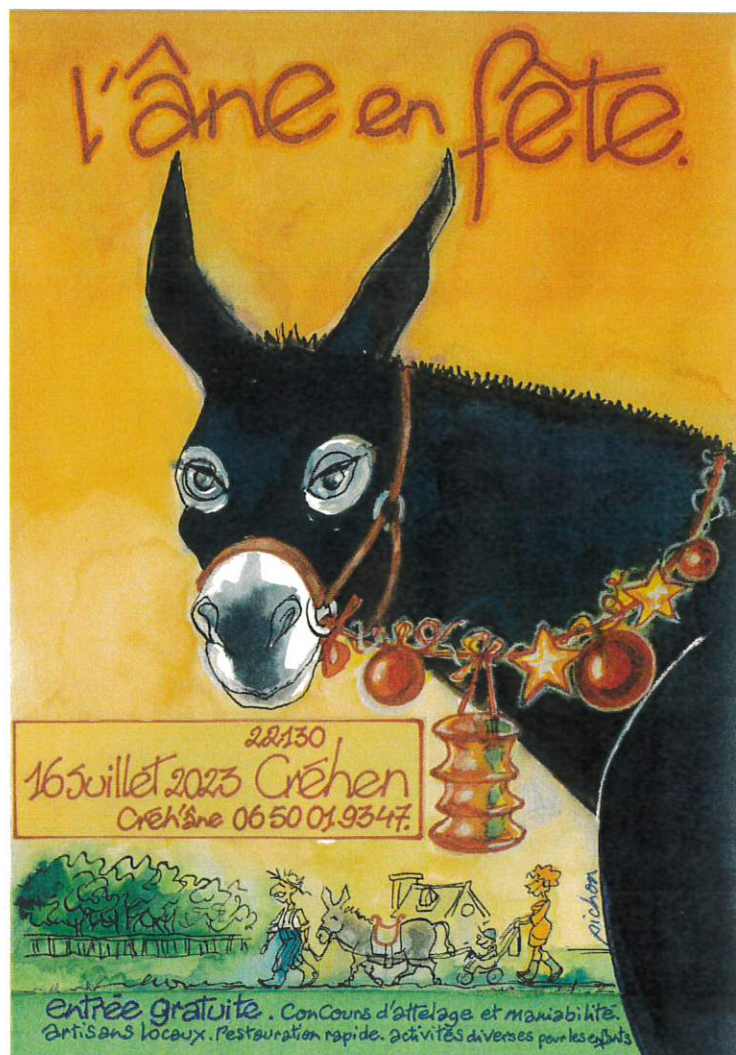
Au retour du séjour de 10 jours au salon de l'agriculture, Virgule et ses propriétaires gardent un bon souvenir de cette expérience où les échanges avec les autres âniers et le nombreux public furent un moment privilégié pour réhabiliter l'animal.

L'ânesse représentait la race « cotentin » et démontrait ses aptitudes à l'attelage, à la maniabilité, à la traction.

Le trophée National de l'âne a été remporté par l'âne de cotentin devant le baudet du Poitou, le Bourbonnais, l'âne de Provence et l'âne Corse.

Le vainqueur du trophée sera présent lors de la **fête de l'âne du 16 Juillet.**

Dès à présent l'association se mobilise pour organiser « L'ÂNE EN FÊTE » qui se déroulera le dimanche 16 Juillet à Créhen.



*Roger DENMAT, Président.*





# AAPPMA (société de pêche)

## Ouverture de la pêche à la truite sur le plan d'eau de Créhen

Dans un cadre chaleureux, le **dimanche 05 mars** avait lieu la pré-ouverture de la pêche à la truite en prévision de l'ouverture générale du 11 mars dans nos cours d'eau.

C'est avec un temps gris et froid qu'une cinquantaine de pêcheurs s'est rassemblée pour taquiner la truite mais malheureusement, elle ne voulait pas mordre aux appâts présentés, elle avait le bec cloué à cause des conditions météorologiques mais d'autres jours seront meilleurs.

Pour rappel, les cartes de pêche sont à vendre au Bar le Menhir chez Antoine ou sur le site de [cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr)

*Jean Claude AILLET, Président*



60 kgs de truites ont été déversés le 27 février pour la pré-ouverture de la pêche à la truite

# Le Comité des Fêtes

## Fête du Village

le 7 mai 2023



**FÊTE DU VILLAGE**  
**À CRÉHEN** place de l'église

**7 mai**  
18 heures

**Repas 12€**  
1 apéritif offert  
jambon à l'os, frites & dessert

**Animation**

organisation: Comité des Fêtes de Créhen

**réservations repas**

- Boulangerie «Aux Délices Créhenv
- Friterie «Cré1 Ch'ti commerce»
- Bar «Le Menhir»



# Créh'Arts

L'association a le plaisir de vous annoncer une



## Exposition Peinture et Photos

aquarelle et acrylique      noir et blanc



### Rappel des horaires bibliothèque :

Mardi : 9h - 11h

Mercredi : 14h - 17h30

Jeudi : 10h30 - 12h30

Samedi : 10h30 - 12h30

à la bibliothèque de Créhen

Du 6 au 20 mai 2023

# Emeraude-Cyclo-VTT

Au début de cette nouvelle année, les membres de l'Emeraude Cyclo-VTT se sont réunis pour l'assemblée générale.

Le bilan de l'année passée a été très positif quant aux niveaux des sorties que ce soit en VTT, cyclo ou pédestre et donc, motivant pour la suite.

De nouveaux membres ont intégré le bureau et le 3 mars, a eu lieu le pot de début de saison.

Une occasion pour commencer à parler des **Virades de l'Emeraude** au départ du château du Guildo les **6 et 7 mai prochain**.



En plus des parcours cyclo VTT et pédestre, deux nouvelles disciplines viennent rejoindre les Virades.

Il s'agit des gravelles et de la marche nordique, avec la possibilité de participer à une initiation sur un petit circuit, avec le concours de deux moniteurs agréés (Cap à l'Ouest).

On vous donne rendez-vous en mai prochain pour la 19e édition.

*Sébastien LEGRAND, Président.*

PLUS D'INFOS

**SAMEDI 06 MAI  
DIMANCHE 07 MAI**

CHATEAU DU GUILDO - CREHEN (22)

**Virades  
de  
L'Emeraude**

**VTT / CYCLO / GRAVEL  
PEDESTRE / MARCHE NORDIQUE**

VILLAGE PARTENAIRE SUR LES 2 JOURS  
SAMEDI À PARTIR DE 13H ET LE DIMANCHE À PARTIR DE 7 H  
AU RETOUR GALETTES-SAUCISSE BOISSONS GRÈPES ET CAFÉS



# Karaté Club de l'Arguenon

## Quelques infos...

Photo ci-contre : Sylvain VERNOUD a obtenu une superbe 3ème place au championnat KATA seniors des Côtes d'Armor ce week-end à Uzel (week-end du 7-8 janvier 2023)

## Initiation à la Compétition Inter-Club Armorile Dimanche 18 juin 2023

Poussin / Pupille  
Benjamin  
Minime



**KATA** 9h00

**KUMITE** 10h30

**F.F. KARATÉ**  
et arts martiaux affiliés



# VAFCP Créhen / Pluduno



Lors des vacances scolaires de Février a eu lieu dans la salle multisport de Créhen les tournois des catégories jeunes.

Les matchs des catégories U6 à U9 ont eu lieu **le vendredi 24 février** ; ces tournois sont sans classement. A la fin, chaque participant reçoit une médaille.

Remise des médailles à l'ensemble des joueurs des catégories U8 et U9



Le tournoi U11 a eu lieu le samedi 25 février entre 10 heures et 17 heures et a vu la victoire de LOUDEAC contre LANVOLLON.



Equipes finalistes du tournoi U11 avant le match chaque joueur a reçu un maillot



Le tournoi U13 a eu lieu le samedi 25 février entre 17 et 23 heures, l'équipe de PLELAN / VILDE / CORSEUL a remporté le challenge contre l'entente du groupement de MATIGNON (plusieurs joueurs de notre club font partie de cette équipe).

Equipes U13 avant la finale



Ce tournoi a connu un beau succès grâce à la participation des clubs, la bonne organisation par les bénévoles, ainsi que par l'aide des parents des jeunes joueurs et grâce aux divers sponsors.

Sans ces aides financières des partenaires, le club n'aurait pu offrir de récompenses aux équipes participantes.

## Tournoi en herbe seniors

**Le samedi 10 juin 2023**

**À Pluduno**

## Festivités

C'est reparti



## Soirée grillades

**Le jeudi 13 juillet 2023  
à partir de 19h30**

**À Créhen**

## Les prochains matchs

	Equipe A	Equipe B	Equipe C
16/04/23	Réception de Hénanbihen à 15h30	Réception de Pleudihen à 13 heures 30	Déplacement à St-Alban à 15 heures 30
23/04/23	Déplacement à St-Jouan-des-Guérets à 15h30	Déplacement à Trigavou à 13h30	Réception de Coëtmieux à 15h30
07/05/23	Réception de Plélan/Vildé à 15h30	Réception de Plélan/Vildé à 13h30	Déplacement à Plancoët à 15h30
14/05/23	Déplacement à St-Malo PM 15h30	Déplacement à Bobital à 15h30	Déplacement à Erquy à 15h30



# Jazz In Breizh

## JAZZ IN Breizh Festival

Les 7, 8 et 9 juillet 2023

### Vendredi 7 juillet

Les Working Class Trio - Quai du Duc de l'Aiguillon - Plancoët à 20 heures (gratuit)

### Samedi 8 juillet

Les Swing Hot Chorus - Marché de Plancoët (Gratuit)

A partir de 14 heures - diverses animations dans le bourg de Créhen (Gratuit)

### Dimanche 9 juillet à 18h30

Au Chateau du Guildo (20 euros pour les deux concerts)

Le David Sauzay Quartet

Mokhtar

<https://jazzinbreizh.fr>



### Exposition des vieilles voitures

**Le dimanche 25 juin**

Près du parking de la salle polyvalente

Petite restauration sur place et buvette

Arrivée des voitures vers 12h00



# Les Bouquineurs

## Exposition de tableaux de Jean-Yves Loncle à la bibliothèque en février 2023

Natif de Créhen, Jean Yves Loncle revient régulièrement voir sa famille et en profite pour exposer au marché de Noël, à la bibliothèque et organiser quelques stages de peinture avec son mentor Bernard Deschamps originaire de la Franche Comté.

Il aime peindre sa Bretagne, le Fort la latte, le Cap fréhel, St briac-Sur-Mer, le Guildo et quelques abstraits. Vous pouvez découvrir ses diverses toiles sur son site internet <http://tableauxpeinturejyloncle.centerblog.net> ou le suivre sur sa page facebook JY LONCLE

Il pratique la peinture à huile et au couteau, un peu d'acrylique quand il voyage avec son camping-car...Il anime aussi tous les ans dans sa ville d'adoption (Auxonne 21 en Côte d'or) des expositions pendant 2 mois avec une association d'une trentaine de peintres locaux (les chevalets auxonnais), 3 peintres différents par week-end en rotation . Les visiteurs aiment découvrir les peintres du week-end...une façon de créer un lien social, la sortie du week-end....

Merci à la Commune de Créhen de donner la possibilité d'exposer sa passion et de rencontrer famille et amis.



## Bilan de l'année 2022 du réseau de bibliothèques de Dinan Agglomération.

Première année d'exercice avec 31 communes qui ont adhéré au réseau.

Trois ou quatre nouvelles demandes de la part de communes environnantes pour entrer dans le réseau cette année 2023.

La bibliothèque de Créhen compte 270 cartes actives avec 5922 documents empruntés.

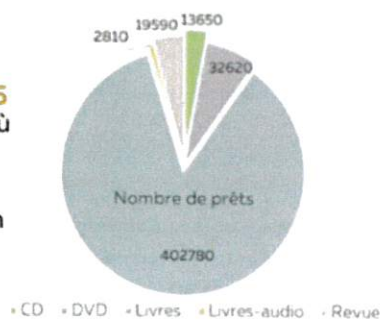
Dans l'ensemble, une très forte augmentation du nombre des abonnés dans la plupart des bibliothèques due à la fois à la gratuité et à une offre beaucoup plus importante.

Ce qui fait du réseau « Lirici » le plus grand réseau des Côtes d'Armor.

*Alain MACÉ, Président*

### Des services au public étoffés (objectif 3)

- Une carte de prêt unique gratuite avec des modalités de prêt harmonisées. **1 usager sur 5** fréquente une autre bibliothèque que celle où il est inscrit.
- Un catalogue commun. Plus de **350 000** documents à disposition et **402 780** prêts en 2022.
- Des services en ligne : consultation du catalogue, réservations, prolongations, suggestions, avis (près de **11 000 réservations** effectuées via le site internet).
- Une application mobile dédiée « Mybibapp ».



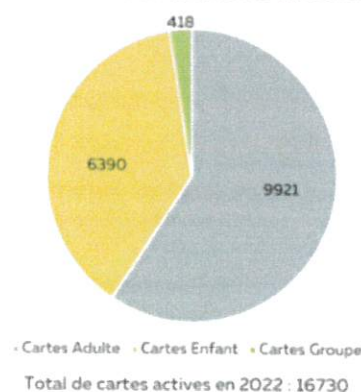
### Une nouvelle dynamique autour de la Lecture publique et un nombre d'abonnés en augmentation

En 1 an de fonctionnement, le nombre d'abonnés est passé de 13 136 à **16 730 abonnés**, soit une **augmentation de 27 %**. La moyenne nationale est donc désormais atteinte (17%).

Les liens entre les bibliothécaires se consolident et la dynamique du réseau semble prendre.

Pour information, avant la crise COVID, 12 790 lecteurs actifs en 2018, soit 13% de la population inscrite dans une bibliothèque.

Nombre de cartes actives en 2022



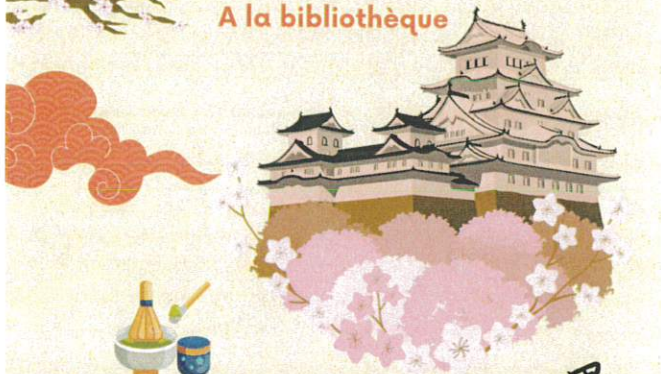
Disponible à l'été  
Compatible Iphone





## Rencontre avec la culture Japonaise

Samedi 22 avril  
9h30-12h30  
A la bibliothèque



Présentation du rituel de la cérémonie du thé (Chanoyu), accompagnée d'un rendezvous poétique autour du haïku et de la peinture à l'encre, tous deux originaires également du Japon.

健 和 理

-Atelier d'écriture  
-Dégustation de thé  
-Présentation du recueil  
« Variations pour haïkus et dessins »  
par Catherine Duplâa (haïkus) et Marc Bauer Maison (peinture Sumi-e)

Sur inscription à la bibliothèque  
10 places  
5€ par personne

## Une grainothèque à la bibliothèque



Une grainothèque est un endroit ouvert à tous où l'on trouve une boîte contenant des sachets de graines diverses mis gratuitement à disposition des jardiniers amateurs ou des passionnés de la nature, mais aussi à tous ceux qui souhaitent semer.



# le 19 août



Spectacle de magie et de mentalisme

Le dimanche 15 octobre 2023 à 15h00

À la salle polyvalente

Olivier est accompagné de Passe Muraille de Fort Boyard



## La vie scolaire

### Ecole Primaire Publique Jacques Prévert RPI Créhen / St-Lormel

Petits échos des activités dans les classes du RPI Créhen St Lormel ! Maternelles et GS-CP sont allés au cinéma à Dinard, voir une série de courts métrages sur la différence dans le cadre de Cinécole. Travaillant sur l'Antiquité, les GS-CP sont allés à Coriosolis pour découvrir une journée d'un petit Gallo-Romain.



À leur retour, ils ont initié les maternelles à la mosaïque lors d'une journée thématique : confection de couronnes de laurier, de colliers égyptiens et de gâteaux romains.



Les élèves du cycle 2 ont entamé leur cycle de piscine : les GS-CP à la piscine des Pommiers, les CE à celle des Canetons.



En février, pour leur projet « Sabre et Plume », les CM sont allés découvrir le négoce des épices aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle, et le commerce triangulaire à la Demeure Corsaire de St Malo. Ils ont profité d'une belle promenade sur les remparts.



Les classes de CE et CM commencent un projet « Je parraine mon jardin naturel » en partenariat avec le SMAP et la Maison de la Rance. Ce projet allie sciences et développement durable.



Les interventions musique achevées, les élèves des 4 classes continuent de répéter pour le spectacle du 16 juin.



*Caroline DUFLOS, Directrice du RPI Créhen*

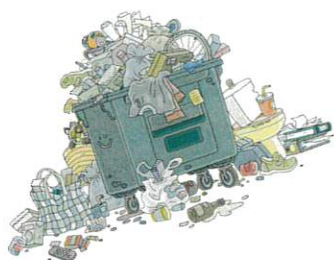


## Amicale Laïque RPI Créhen / St-Lormel

**Un franc succès pour le premier LOTO** organisé par l'amicale laïque CREHEN/SAINT-LORMEL qui s'est déroulé le dimanche 26 Mars 2023 à la salle des Fêtes de CREHEN.

Près de 300 personnes ont fait le déplacement dans le but de remporter les nombreux bons d'achat mis en jeu allant jusqu'à 400 €.

Les membres du bureau et tous les membres actifs ont réuni leur énergie pour mener à bien cette grande animation.



## Benne à ferraille

**Du lundi 3 avril au jeudi 13 avril 2023**

Secteur de Saint-Lormel, parking derrière l'église, à côté du cimetière

Possibilité de mettre votre ferraille par-dessus la benne ou contacter une personne aux horaires de permanences indiqués sur la benne

## Vente d'objets personnalisés

**Courant mai 2023**

Mise en vente d'objets personnalisés par les enfants du RPI

## Fête champêtre

**Dimanche 18 juin 2023 dès 11h**

Ouverte à tous - Terrain de foot de Saint-Lormel

Une restauration sera organisée le midi et de nombreux stands seront proposés tout au long de l'après-midi pour les grands et les petits. Des tickets de tombola seront vendus en amont par les enfants du RPI. Toute personne qui serait intéressée pour nous aider, participer, tenir un stand.....sont les bienvenues. Nous sommes également preneurs de lots, de bons d'achats, de cadeaux pour offrir lors de nos animations.





## Ecole Primaire Privée Immaculée Conception

Depuis la rentrée des vacances de Noël, plusieurs événements ont marqué la vie de notre école.

Les élèves de CE2-CM1 ont commencé les ateliers philosophiques animés par Valérie Hemer, animatrice SEVE. Ils ont abordé les thématiques suivantes : la violence, « est ce que c'est mieux d'être une fille ou un garçon ».

Les CE1-CE2 et CM1-CM2 ont continué l'animation sur la nutrition et la santé qui a été conclue par une marche « sport et santé » pour les CM ; les enfants ont marché 5 km et se sont arrêtés dans le verger d'un parent d'élève pour déguster du jus de pomme ; cette marche était sponsorisée pour financer leur voyage scolaire. Les CE accompagnés des CP feront cette marche après les vacances de printemps.



Tout le primaire a bénéficié de séances de sport animées par un animateur UGSEL : ils ont pu découvrir de nouveaux sports : le netzball (sorte de volley coopératif simplifié pour les CM) et le tchouckball (variante du handball pour les CP-CE) .

Pour sensibiliser les élèves à la protection de l'environnement et à l'éco-citoyenneté, les CP sont allés nettoyer la nature autour du terrain de skate parc de la commune ; les Maternelles, quant à eux, ont nettoyé les abords de l'école.



Les enfants de maternelle et CP ont assisté à une séance interactive animée par Bruno Marec de la compagnie des Apprentis'ages sur le thème de l'alimentation ; ils sont aussi allés observer la nature en hiver et les oiseaux dans le parc des sœurs.



Deux fois par semaine, des petits groupes d'élèves participent à des ateliers jardinage sur les temps de récréation pour préparer la terre pour de futures plantations en collaboration avec Patrick le jardinier de la Congrégation.

Les CM sont partis pour leur voyage scolaire à Plogastel Saint Germain (29) avec les CM de l'école Saint Joseph de Beaussais sur Mer du 27 au 31 Mars ; une classe artistique où les enfants ont fabriqué des insectes en volume pour décorer notre école. Ils ont été initiés à la soudure (!! ) et la sculpture et ont découvert le travail de l'artiste Niki de Saint Phalle.

Les Maternelles sont allées à L'aquarium de Saint Malo pour se sensibiliser au milieu marin.

En ce temps de Carême, l'école s'est engagée dans une opération de solidarité pour sensibiliser les enfants aux inégalités : cette année, ils ont collecté des livres pour enfant pour monter une bibliothèque dans un village du Sénégal.

Nous terminons par une très bonne nouvelle pour notre école : une sixième classe va être ouverte dès la rentrée de septembre 2023 ; des Portes Ouvertes ont été organisées le vendredi 24 et le samedi 25 mars.

L'Apel, toujours aussi dynamique, a organisé un Vide Grenier le 2 avril, une vente de chocolats de Pâques, toujours dans le but d'aider à financer nos projets. Nous les en remercions.

*Fabienne GROUAZEL, Directrice,*



# Collège Privé Immaculée Conception

## Assemblée générale de la mini-entreprise



La première assemblée générale de la mini-entreprise « Bouticlage », dont le nom est la contraction de boutique et recyclage, s'est tenue lundi 6 février 2023 à 18h devant des parents, des professeurs et les partenaires (Crédit Agricole de Plancoët et Convivio - société de restauration). La mini-entreprise du collège de Créhen (élèves de 3<sup>ème</sup>) a pour objet la conception et la commercialisation d'objets recyclés, fabriqués à partir de bouteilles et de bidons en plastique

Les élèves ont décidé de faire le processus à l'envers : ils sont partis d'une matière première, le plastique, avec bouteilles, bidons, flacons de shampoing et ils ont décidé de créer des objets à partir de cela. « Tout est recyclé en intégralité », souligne Frédérique Carré, professeure d'histoire-géographie qui assure la coordination de ce projet.



Tout est utilisé dans les bouteilles plastiques et autres bidons : ils deviennent sacs, trousse, kit apéro, porte-monnaie, boucles d'oreilles... Tout est pensé recyclage, y compris dans le packaging, pour atteindre le zéro déchet. Un autre projet émane de Bouticlage : réaliser un abri de jardin en bouteilles. Projet qu'ils présenteront lors du championnat des mini-entreprises, prévu le 11 mai 2023, à Lorient (Morbihan).

## Découverte d'un lycée professionnel et d'un lycée agricole pour les élèves de 4<sup>ème</sup>

Jeudi 2 février 2023, tous les élèves du niveau 4<sup>ème</sup> se sont vus proposer une sortie pédagogique sur le thème de l'orientation. En effet, ces derniers travaillent activement toute l'année à la construction de leur projet personnel et de leur parcours avenir. Ils ont donc été accueillis au lycée agricole de la Ville Davy de Quessoy ainsi qu'au lycée professionnel Sacré Cœur de Saint Brieuc.

Les élèves ont pu découvrir le fonctionnement d'un lycée agricole ainsi que les différentes filières qui y sont proposées. Ils ont visité, accompagnés par trois anciens élèves du collège, la ferme pédagogique et les différentes salles spécialisées.

Au lycée professionnel du Sacré Cœur, ils ont pu se rendre dans les différents ateliers (mécanique automobile, mode...) et dans le magasin d'application de la filière vente et commerce.

Ces visites avaient pour but de faire découvrir différentes voies professionnelles afin de pouvoir débiter la réflexion sur les choix d'orientation qui devront être faits à la fin de la classe de 3<sup>ème</sup>.

Dans cette même thématique, tous les élèves de 5<sup>ème</sup> ont assisté à la compétition des métiers le vendredi 03 février 2023 à Saint Brieuc. Cela a été l'occasion de voir des jeunes lycéens ou apprentis créer ou concevoir devant un public.





**Résidence d'artiste menée avec Marion Balac (Artiste plasticienne située à Barcelone et conférencière aux beaux-arts de Marseille) et Lou LeJard (médiatrice culturelle du centre d'Art GwinZegal à Guingamp)**

Cette résidence au côté de Marion Balac et Lou LeJard a été menée en janvier dernier, elle a questionné le rapport houleux qu'entretient l'histoire de la photographie avec la notion de vérité et du jeu qu'il peut y avoir à faire mentir une image. Pendant une semaine, les collégiens ont interrogé les images d'archives à travers la pratique de la photographie numérique dans un premier temps, puis argentique dans un second. C'est en s'appropriant les notions de mise en scène, cadrage, lumière, développement et bien d'autres que les élèves ont pu initier un voyage dans le temps, laissant croire au spectateur qu'il ne s'agissait pas d'une fiction mais belle et bien de la réalité. L'exposition révélée le lundi 27 février 2023 a mis en lumière le travail des élèves de 4eme option arts plastiques. Une étendue de photographies nous montre cette chronologie historique avec des récits troublants et non sans humour, présents sur les cartels qui ont été écrits par les collégiens, légendant ainsi chaque image dans le but de semer le doute perpétuel chez celui qui observe.

*Adeline Legros*





# Agenda



## Avril



Samedi 8	Portes ouvertes RPI Créhen/St-Lormel de 10h30 à 12h
Vendredi 14	Roller disco par les Patineurs de l'Arguenon
Mercredi 26	Marché festif GAEC Hamoniaux (La Cour)

## Mai



Samedi 6 et Dimanche 7	Virades de l'Emeraude sur le site du Vieux-Château
Dimanche 7	Fête du village par le Comité des Fêtes

## Juin



Samedi 10	Tournoi en herbe seniors à Pluduno par le VAFCP Foot
Dimanche 18	Inter-Club Armorile karaté au complexe sportif
Dimanche 18	Kermesses école publique et école privée
Dimanche 25	Exposition de vieilles voitures devant le club house

## Juillet



Samedi 8	Animations dans le bourg à partir de 14h par Jazz In Breizh
Dimanche 9	Concert de Jazz au Vieux-Château à 18h30
Jeudi 13	Grillades + feu d'artifice (VAFCP)
Dimanche 16	Fête de l'âne au terrain des sports

## Août



Samedi 12	Fête du village dans le bourg par le Comité des Fêtes
Samedi 19	Vide-grenier dans le bourg par les Bouquineurs



# Le Mimosa fleuri à l'étang communal

